



L'EXPRESS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION / DIMANCHE 28 JANVIER 2024 // N°736 // PRIX 20 DA / Directeur de la publication : ZAHIR MEHDAOUI

APRÈS LE VERDICT DE LA COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE L'ENTITÉ SIONISTE ET L'OBSESSION DE LA GUERRE

Lire en page 4



IMPORTATION DE NAVIRES DE PÊCHE DE MOINS DE CINQ ANS LE GOUVERNEMENT SE PENCHE SUR LES PROCÉDURES DE DÉDOUANEMENT

Lire en page 16



ASSASSINÉ IL Y A 27 ANS ABDELHAK BENHAMOUDA, UN SYNDICALISTE CONVAINCU ET CONVAINCANT

Lire en page 16



ELLE DEMANDE UNE RÉUNION D'URGENCE DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DE L'ONU

L'ALGÉRIE VEUT « DONNER UN EFFET EXÉCUTOIRE » AU PRONONCÉ DE LA CIJ

Lire en page 3



BAMAKO « DÉNONCE »

L'ACCORD DE PAIX D'ALGER

UNE DÉCISION PORTEUSE DE NOMBREUX GERMES DE GUERRE CIVILE AU SAHEL

Lire en page 3



Entrée en service de la Sûreté urbaine de Djamaâ El-Djazair



Le directeur de la sécurité publique, le contrôleur général de police Badis Nouioua, en qualité de représentant du directeur général de la Sûreté nationale, et le recteur de Djamaâ El-Djazair, Cheikh Mohamed Maâmoun Al Kacimi Al Hoceini, ont présidé, en fin

de semaine, à Alger, la cérémonie de mise en service de la Sûreté urbaine de Djamaâ El-Djazair, a indiqué un communiqué de la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN).

«Le directeur de la Sécurité publique, contrôleur général de police, M. Badis Nouioua, en qualité de représentant du directeur général de la Sûreté nationale, a coprésidé, avec Monsieur le recteur de Djamaâ El-Djazair et Monsieur le directeur général des résidences officielles et des transports à la Présidence de la République, la cérémonie de mise en service de la Sûreté urbaine de Djamaâ El-Djazair, en présence des autorités civiles, judiciaires et militaires locales», lit-on dans le communiqué.

L'EFFONDREMENT D'UNE MINE D'OR AU MALI FAIT PLUS DE 70 MORTS

Dans l'ouest du Mali, l'effondrement d'une mine a provoqué la mort d'au moins 70 orpailleurs vendredi dernier, a déclaré un responsable d'un groupe d'orpailleurs de Kangaba. Le ministère des Mines du Mali avait évoqué la mort de plusieurs orpailleurs, sans donner de chiffres précis.

Plus de 70 personnes ont été tuées dans l'effondrement vendredi d'une galerie sur un site d'orpaillage dans le sud-ouest du Mali. Un drame d'une rare ampleur dans une région sahélienne régulièrement sujette aux accidents miniers. «Ça a commencé par un bruit. La terre a commencé à trembler. On était plus de 200 chercheurs d'or sur le terrain. Les recherches sont terminées maintenant. Nous sommes à 73 corps trouvés», a déclaré à l'AFP Oumar Sidibé, un responsable des orpailleurs de Kangaba. Le nombre de victimes a été confirmé par un élu de la commune.

LA CRITIQUE CONTRE LE SIONISME INTERDITE EN FRANCE ?

Le NPA, Jean-Luc Mélenchon et Alain Soral visés par une plainte



Une association vient de déposer 41 plaintes pour « apologie du terrorisme » à la suite des propos tenus par différents mouvements et personnalités après les attaques du 7 octobre en Israël. Défendue par une cinquantaine d'avocats de tous les barreaux de France, l'association Jeunesse française juive (JFJ) vient de déposer quarante et une plaintes pour « apologie du terrorisme » auprès du Parquet national antiterroriste (Pnat), à la suite des propos tenus, en France, par différents mouvements et personnalités, en relation avec la guerre entre les Palestiniens et l'entité sioniste. Le Nouveau parti anticapitaliste (NPA) et trois de ses dirigeants, Philippe Alcoy et le collectif Révolution permanente, le Parti des indigènes de la République, le collectif Palestine vaincra, le Média musulman, l'Union départementale de la CGT du Nord, mais aussi des personnalités politiques ou médiatiques telles que les députés (LFI) Danièle Obono et Thomas Portes, l'écrivain Alain Soral, ainsi que d'autres personnalités connues pour leur combat antisioniste.

L'ADDICTION AUX RÉSEAUX SOCIAUX POINTÉE DU DOIGT AU... THÉÂTRE D'ALGER

La générale de la pièce de théâtre "Madinet El Malahi" (la Cité des loisirs), une mise en garde catégorique adressée aux enfants et à leurs parents, contre les risques d'addiction aux réseaux sociaux, a été présentée, à Alger, devant un public nombreux. Accueilli au Théâtre d'Alger-Centre, le spectacle, produit par l'association "Anwar Rouiba, pour la Culture et les Arts", a été mis en scène par Walid Hamidi sur un texte de Fatma Zohra Hamidi. "Madinet El Malahi" raconte en une cinquantaine de minutes l'histoire de "Louai", campé par le jeune Mah-

rez Yacine Chaib, un enfant tombé sous l'emprise de l'errance virtuelle des réseaux sociaux, passant son temps à entretenir ses abonnements à différents sites Internet, et à essayer de nouvelles applications. Ne pouvant se passer de son téléphone intelligent, "Louai" s'isole et se déconnecte de la réalité, ne parlant presque plus à personne sauf quand il est contraint d'affronter l'éternel mécontentement de ses parents qui ne cessaient de le rappeler à l'ordre, ce qu'il percevait comme un harcèlement moral devenu insupportable.

COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE « COMPÉTENCE CONFIRMÉE POUR STATUER SUR L'ACTION INTENTÉE PAR L'AFRIQUE DU SUD CONTRE ISRAËL »

La décision de la Cour internationale de justice (CIJ) concernant les mesures urgentes réclamées par l'Afrique du Sud dans le cadre de sa plainte contre l'entité sioniste pour "génocide" ciblant les Palestiniens de Ghaza, est attendue vendredi. "Vendredi 26 janvier, à 13h00 (12h00 GMT), la CIJ rendra son ordonnance sur la demande en indication de mesures conservatoires présentée par l'Afrique du Sud, au Palais de la Paix, son siège à La Haye", a fait savoir

la CIJ, mercredi, dans un communiqué de presse. La CIJ, plus haute juridiction de l'ONU, pourrait potentiellement ordonner à l'entité sioniste d'arrêter son agression en cours à Ghaza, a-t-on ajouté de même source. Les ordonnances de la CIJ, qui tranche les différends entre pays, sont juridiquement contraignantes et sans appel. Le 29 décembre dernier, l'Afrique du Sud a intenté auprès de la CIJ un procès contre l'entité sioniste pour

crimes génocidaires à Ghaza. L'examen de la plainte a eu lieu en deux séances les 11 et 12 janvier. Lors de son intervention à l'ouverture de l'audience sur l'examen de la plainte par la CIJ le 11 janvier, le ministre sud-africain de la Justice, Ronald Lamola, avait affirmé que l'entité sioniste "a violé la Convention des Nations unies pour la prévention et la répression du crime de génocide de 1948, à travers son agression contre le peuple palestinien à Ghaza".

LE NOUVEAU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES PAS À L'AISE AVEC SA PROPRE LANGUE

Pourquoi Stéphane Séjourné commet-il autant de fautes de français ?

Depuis qu'il a été nommé ministre de l'Europe et des Affaires Étrangères, Stéphane Séjourné a été épinglé pour plusieurs fautes de français. Mais il y aurait une explication à ces nombreux impairs commis. Ce qui est reproché à l'homme

politique de 38 ans ? De commettre trop de fautes de français ! Pour son premier déplacement, à Kiev, en Ukraine, il s'est distingué une première fois en déclarant : "Ce sera l'occasion de voir pour nous ce qu'ont besoin les Ukrainiens".

Plus tard, lors d'une conférence de presse, Stéphane Séjourné a récidivé en déclarant : "C'est en Ukraine que se joue aujourd'hui la défense des principes fondamentaux du droit international". Des fautes à répétition qui sont vivement pointées du doigt sur

les réseaux sociaux, beaucoup se disant alarmés qu'un ministre maîtrise si mal la langue de Molière. Si Stéphane Séjourné n'a pas réagi à ces violentes critiques, plusieurs médias ont déterré un portrait réalisé par Libération en

novembre dernier, dans lequel il était expliqué que l'homme politique était "un enfant dyslexique" qui "reste mal à l'aise avec la prise de parole". En 2021, Le Monde écrivait aussi de Stéphane Séjourné qu'il "parle peu".

La première exécution par inhalation d'azote effectuée en Alabama

L'État américain d'Alabama a exécuté jeudi 25 janvier un condamné à mort par inhalation d'azote, une première mondiale critiquée par l'ONU qui a comparé ce mode d'exécution à une forme de « torture ». Kenneth Eugene Smith, définitivement condamné en 1996 à la peine capitale pour le meurtre d'une femme commandité par son mari, est décédé au pénitencier d'Atmore à 20h25 locales

(02h25 GMT vendredi), 29 minutes après le début de l'exécution, a annoncé un communiqué du procureur général d'Alabama. « Justice a été rendue. Ce soir, Kenneth Smith a été mis à mort pour l'acte abject qu'il avait commis il y a 35 ans », a déclaré Steve Marshall, affirmant que l'Alabama avait « accompli quelque chose d'historique ». Son exécution a été la première de l'année aux États-Unis, où 24 ont été réali-

sées en 2023, toutes par injection létale. C'est la première fois depuis plus de 40 ans qu'un mode d'exécution inédit est utilisé dans ce pays. Une précédente tentative par injection létale, le 17 novembre 2022, avait été annulée in extremis, les perfusions intraveineuses pour administrer à Kenneth Eugene Smith la solution mortelle n'ayant pu être posée dans le temps légalement imparti, bien qu'il soit resté attaché plu-

sieurs heures. L'Alabama, situé dans le sud-est des États-Unis, est l'un des trois États américains autorisant l'exécution par inhalation d'azote, dans laquelle le décès est provoqué par hypoxie (raréfaction d'oxygène). Le Haut-Commissariat de l'Onu aux droits de l'homme (HCDH) s'est dit le 16 janvier « alarmé » par l'utilisation d'un « mode d'exécution inédit et non testé, l'hypoxie à l'azote ».

L'EXPRESS

Quotidien national d'information
édité par la

SARL ADRA COM

Adresse : Maison de la
presse Abdelkader safir,
02 Rue Farid Zouiouache,
Kouba, Alger

Tel/FAX Administration
et publicité: 023.70.99.92

DIRECTEUR
DE LA PUBLICATION:

ZAHIR MEHDAOUI

zahir.mehdaoui1969@gmail.com

Email:

redaction@express-dz.com

Site Web:

www.lexpressquotidien.dz

/ TEL/FAX: 023.70.99.92

Directeur
de l'administration
et des finances
NOURDINE BRAHMI
Service-pub@expressquotidien.dz

**Impression SIA
Alger Bab Ezzouar**

**«POUR VOTRE PUBLICITÉ
S'ADRESSER À:**

**L'Entreprise Nationale
de communication d'Édition
et de Publicité» Agence
ANEP 01, Avenue Pasteur Alger**

Tel : 021 73 71 28 / 021 73 76 78
/ 021 74 99 81

Fax : 021 73 95 59

Email : agence.regie@anep.com.dz
Programmation.regie@anep.com.dz

ELLE DEMANDE UNE RÉUNION D'URGENCE DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DE L'ONU

L'Algérie veut « donner un effet exécutoire » au prononcé de la CIJ

La résolution souligne le respect du droit international et la nécessité pour Israël de se conformer de manière irrévocable à ses obligations en vertu de la Convention sur le génocide...

La Cour internationale de justice demande à l'entité sioniste de « prévenir et punir » tout acte de génocide dans la bande de Gaza. La décision est marquante dans la mesure où il s'agit du premier recours juridictionnel formulé par un Etat (l'Afrique du Sud dans ce cas précis) contre Israël. Elle impose la fin de l'impunité. A la suite de cette décision, le Conseil de sécurité de l'ONU va se réunir pour en discuter et la rendre exécutoire. Il faut donc engager un processus exécutoire qui assure la justice dans le droit international. Le ministère des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger a indiqué dans un communiqué que la Mission permanente d'Algérie auprès des Nations Unies a été instruite par le Président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, de demander une réunion du Conseil de sécurité dans les plus brefs délais en vue de donner « un effet exécutoire au prononcé de la Cour internationale de Justice sur les mesures provisoires qui s'imposent à l'occupation israélienne ». La mission de l'Algérie à New York a entamé d'intenses consultations en vue de préparer la réunion du Conseil de sécurité concernant la décision de la CIJ. Une réunion restreinte a été tenue



à la mission algérienne, en présence du représentant permanent de l'Algérie auprès des Nations Unies, ainsi que des représentants de la Palestine et de l'Afrique du Sud. A l'issue de cette réunion, le représentant permanent de l'Algérie auprès des Nations unies, Amar Bendjama, a participé à une réunion d'urgence du Groupe arabe à New York, consacrée à l'examen des mesures pratiques nécessaires à prendre suite à la décision de la CIJ. Lors de cette réunion, l'ambassadeur Bendjama a informé ses homologues du Groupe arabe de l'intention de l'Algérie de convoquer, pour mercredi prochain, une réunion du Conseil de sécurité sur ce sujet. « L'Algérie considère que le prononcé de la Cour internationale de jus-

te annonce le début de la fin de l'ère de l'impunité dont l'occupation israélienne a longtemps tiré bénéfice pour donner libre cours à son oppression du peuple palestinien et à la répression de l'ensemble de ses droits légitimes », souligne le communiqué du MAE, relevant que « l'Algérie prend acte des mesures provisoires ordonnées par la Cour internationale de justice à propos desquelles l'occupation israélienne doit répondre à la Cour dans un délai d'un mois ». « L'Algérie a pris connaissance avec intérêt du prononcé de la Cour internationale de justice à propos de la requête déposée par l'Afrique du Sud en relation avec la commission d'un crime de génocide à Ghaza », a précisé le communiqué du ministère des Affaires

étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, soulignant que « cette décision témoigne de la justesse de l'initiative du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, qui a été le tout premier chef d'Etat à appeler à une saisine massive des instances juridictionnelles internationales de la multiplicité des crimes réprimés par le Droit international humanitaire perpétrés par les forces d'occupation israéliennes à Ghaza ». Au plan régional, le président de la Commission de l'Union africaine, Moussa Faki Muhammad, a salué hier la décision de la Cour internationale de Justice, qui a appelé Israël à empêcher de commettre des actes de « génocide » à Gaza. « La résolution souligne le respect du droit international et la nécessité pour Israël de se conformer de manière irrévocable à ses obligations en vertu de la Convention sur le génocide », a déclaré Faki dans un communiqué rendu public. La Cour internationale de Justice s'est réunie vendredi, à son siège à La Haye, aux Pays-Bas, pour rendre une décision provisoire dans le cadre d'une action en justice intentée par l'Afrique du Sud contre Israël pour génocide commis dans la bande de Gaza.

Yucef S.

Le président Tebboune reçoit un appel téléphonique de la présidente du Conseil des ministres italien

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a reçu, vendredi, un appel téléphonique de la présidente du Conseil des ministres italien, Mme Giorgia Meloni, avec laquelle il a eu des discussions très approfondies sur des questions régionales communes, à leur tête la Conférence Italie-Afrique prévue dans la capitale italienne, Rome, à la fin du mois en cours, indique un communiqué de la Présidence de la République.

"Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a reçu, ce jour, un appel téléphonique de la présidente du Conseil des ministres italien, Mme Giorgia Meloni, avec laquelle il a eu des discussions très approfondies sur des questions régionales communes, à leur tête la Conférence Italie-Afrique, prévue dans la capitale italienne, Rome, à la fin du mois en cours, où l'Algérie sera représentée par Monsieur le ministre des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger. Lors de cette rencontre, il sera procédé à la relance du Plan Mattei pour l'établissement d'un nouveau partenariat entre l'Italie et les Etats du continent africain", précise la même source.

Cette communication téléphonique entre le président de la République et la présidente du Conseil des ministres italien a été l'occasion d'évoquer "le dossier de l'émigration clandestine". Les deux parties "ont également convenu d'une rencontre prochaine qui les réunit et de l'intensification des rencontres de coordination au niveau des experts des deux pays dans tous les domaines", ajoute le communiqué de la Présidence de la République.

LE POLITOLOGUE PALESTINIEN RAËD NADJI À « L'EXPRESS » :

« Le Sommet arabe d'Alger a redonné sa centralité à la question palestinienne »

Le docteur et analyste politique Raed Najdi vit en Algérie depuis de nombreuses années, mais reste attentif à la situation en Palestine et connaît le moindre de ses frémissements politiques et sociaux. Comme toujours, Najdi a salué la position ferme et durable de l'Algérie, président, gouvernement et peuple, qui n'a pas attendu les massacres et les attentats pour soutenir le peuple palestinien et sa juste cause.

Dans une déclaration faite à « l'Express », Najdi dit que « l'Algérie, lors du Sommet arabe organisé en novembre 2022, a redonné sa centralité à la question palestinienne au sein du débat politique international », et souligne « la nécessité de continuer à soutenir cette cause quelles que soient les circonstances ». Najdi insiste sur le fait que « le peuple algérien soutient la Palestine depuis longtemps et d'avoir toujours été clair sur cette question », soulignant qu'il existe « plusieurs points communs et similitudes entre les peuples algérien et palestinien, une personnalité bien trempée, une mentalité et une attitude désintéressées et courageuses ». Dans le contexte de guerre génocidaire menée par l'entité sioniste actuellement à Gaza, Raed Najdi relève un point essentiel, la mobilisation de tous les Palestiniens contre l'ennemi sioniste et le rang uni et solidaire contre Israël, et, sur ce plan précis, dit-il, « à l'Algérie revient le grand mérite d'avoir reconcilié les deux camps palestiniens et aplani les divergences qui existaient entre les deux camps frères ».

Propos recueillis par F.O.

BAMAKO « DÉNONCE » L'ACCORD DE PAIX D'ALGER

Une décision porteuse de nombreux germes de guerre civile au Sahel

En faisant l'annonce à bruit médiatique, de la "fin, avec effet immédiat", de l'accord d'Alger signé en 2015, Assimi Goïta en assumera les conséquences immédiates et prévisibles.

Le Plan d'Alger, qui a permis au peuple malien de jouir de huit années de paix et de tranquillité, a été brutalement rompu par le colonel. Ce plan avait permis également à Bamako aux chefs de la Coordination des mouvements de l'Azawad de se projeter dans l'avenir pour reconstruire un Mali Nouveau.

Au plan international, le Plan d'Alger a été longtemps considéré comme essentiel pour stabiliser le pays.

L'acte de rupture de Bamako est d'autant plus regrettable qu'il va à l'encontre des intérêts des Maliens et ne peut que réjouir les « manœuvriers politiques », aux aguets, et qui rêvent d'un chaos organisé pour reprendre la main dans la région.

La junte malienne au pouvoir a invoqué "le changement de posture de certains groupes signataires", mais aussi "les actes d'hostilité et d'instrumentalisation de l'accord de la part des autorités algériennes dont le pays est le chef de file de la médiation", avait indiqué un communiqué lu à la télévision d'Etat par le colonel Abdoulaye Maïga, porte-parole du gouvernement installé par les militaires.

L'Algérie a pris connaissance, avec beaucoup de regrets et une profonde préoccupation, de la dénonciation par les autorités maliennes de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger.

Dans le communiqué des Affaires étrangères, il est dit que l'Algérie "a un devoir d'information envers le peuple malien frère. Ce dernier sait que l'Algérie n'a jamais failli à travailler à la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger, avec sincérité, bonne foi et solidarité indéfectible envers le Mali frère". Et partant de ce devoir d'informer le peuple malien frère, Alger a mis le doigt sur le processus mis sur les rails à Koulouba et qui se dessinait depuis plusieurs semaines, poussé en arrière-plan par des entités identifiées et identifiables : car, pour Alger, "il n'a échappé à personne que les autorités maliennes préparaient cette décision depuis bien longtemps. Les signes avant-coureurs depuis deux ans en ont été leur retrait quasi total de la mise en œuvre de l'Accord, leur refus quasi systématique de toute initiative tendant à relancer la mise en œuvre de cet Accord, leur contestation de l'intégrité de la médiation internationale, leur désignation de signataires de l'Accord, dûment recon-

nus, comme dirigeants terroristes, leur demande de retrait de la MINUSMA, l'intensification récente de leurs programmes d'armement financés par des pays tiers et leur recours à des mercenaires internationaux. Toutes ces mesures systématiquement mises en œuvre ont soigneusement préparé le terrain à l'abandon de l'option politique au profit de l'option militaire comme moyen de règlement de la crise malienne". Ces décisions malheureuses et malvenues ont prouvé par le passé que l'option militaire est la première menace à l'unité et à l'intégrité territoriale du Mali, qu'elle porte en elle les germes d'une guerre civile au Mali.

Assimi Goïta a-t-il mesuré les conséquences de sa volonté de se passer de l'aide de ses voisins, d'autant que le voisin principal, l'Algérie, partage avec lui 1 329 km de frontières et a intérêt que le Nord-Mali demeure tranquille pour des raisons évidentes de voisinage, de commerce, d'anthropologie et de sécurité. Si l'Azawad se met en guerre contre Bamako, nous en aurons pour au moins dix longues années de chaos dans le Sahel. Est-ce vraiment le souhait du colonel ? Ou est-ce uniquement l'impasse dans laquelle il a été malencontreusement fourvoyé ?

Par Fayçal Oukaci

MINISTÈRE PALESTINIEN
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES :
«L'INCITATION
ISRAËLIENNE
CONTRE L'UNRWA
EST PRÉMÉDITÉE ...»

Le ministère palestinien des Affaires étrangères a dénoncé fermement la campagne systématique pratiquée par le gouvernement de l'occupation contre l'UNRWA, la considérant comme des préjugés et une hostilité latente. Le ministère a expliqué dans un communiqué publié hier, que l'incitation israélienne s'est manifestée clairement pendant la guerre de génocide contre notre peuple dans la bande de Gaza, que ce soit par des déclarations publiques ou en ciblant l'UNRWA, ses responsables, ses sièges, ses institutions, ses capacités et ses codes, soulignant que cette fois, l'État d'occupation intensifie son incitation contre l'agence de l'UNRWA et prévoit toute enquête sur ses allégations. Le ministère a également exprimé sa profonde surprise devant les mesures prises par certains pays avant la fin des enquêtes de l'ONU et a demandé qu'elles soient immédiatement retirées, conformément à la loi et aux procédures légales. De plus, il a souligné que les allégations de l'occupation, si elles sont prouvées, ne devraient pas porter atteinte à l'UNRWA, à ses pouvoirs et à sa mission humanitaire de haut niveau, en particulier que toute erreur qui pourrait être commise ne reflète pas sa politique, ni les directives et les instructions de ses responsables, ni la ligne et la crédibilité de son travail au service des réfugiés palestiniens. Il a noté qu'Israël, la puissance occupante, cherchait par tous les moyens à mettre un terme à l'action de l'UNRWA visant à liquider la question des réfugiés et leur droit fondamental au retour, conformément aux résolutions de l'ONU.

Wafa

APRÈS LE VERDICT DE LA COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE L'entité sioniste et l'obsession de la guerre

Les ordres temporaires reçus contre Israël se sont concentrés sur le respect des dispositions de la Convention sur le génocide, l'adoption d'une politique de punition pour les déclarations incitant au génocide et la garantie d'une aide humanitaire à la bande de Gaza. Israël ne doit pas cacher les preuves liées aux combats dans la bande de Gaza et soumettre un rapport dans un délai d'un mois...

Avant-hier, l'entité sioniste a tout simplement exprimé sa satisfaction face au refus de la Cour internationale de Justice d'ordonner un cessez-le-feu à Gaza. En effet, et immédiatement après la publication de la décision du tribunal, les médias sionistes se sont empressés de déclarer d'une seule voix : « Il n'y a aucun appel à un cessez-le-feu à Gaza ». Le journal «Israel Today» a titré : «Une réussite pour Israël à La Haye : la Cour suprême rejette la principale demande de l'Afrique du Sud visant à arrêter la guerre». Pour sa part, le journal hébreu «The Jerusalem Post» a déclaré : «La Cour internationale de Justice exige qu'Israël prévienne le génocide, mais elle n'a pas ordonné la fin de la guerre à Gaza». Quant au journal «Haaretz», il affirme : «La Cour internationale de Justice a jugé qu'Israël devait prendre toutes les mesures pour éviter les actes de génocide et d'incitation, et n'a pas ordonné de cessez-le-feu». De son côté, le site Internet «Ynet», affilié au journal «Yedioth Ahronoth», a déclaré : «Le tribunal de La Haye n'a pas exigé la cessation des hostilités à Gaza, mais il a émis une série d'ordres d'avertissement à l'encontre d'Israël». Le journal «Israel Today», pour sa part, a déclaré : «Une réussite juridique pour Israël : la Cour internationale de justice de La Haye a rejeté aujourd'hui (vendredi) la prin-



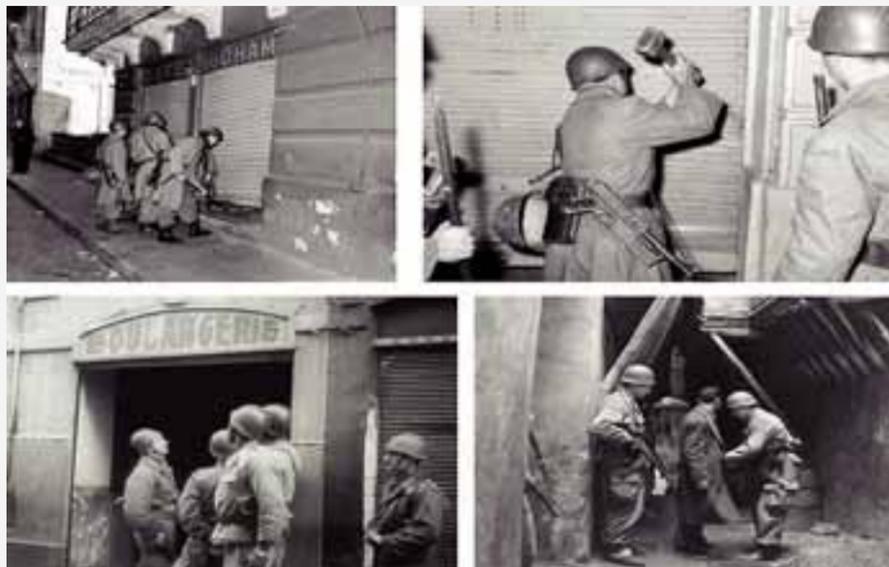
cipale demande présentée par l'Afrique du Sud pour mettre fin à la guerre dans la bande de Gaza.» Tout en ajoutant : «Les ordres temporaires reçus contre Israël se sont concentrés sur le respect des dispositions de la Convention sur le génocide, l'adoption d'une politique de punition pour les déclarations incitant au génocide et la garantie d'une aide humanitaire à la bande de Gaza. Israël ne doit pas cacher les preuves liées aux combats dans la bande de Gaza et soumettre un rapport dans un délai d'un mois.» Le journal a cité un haut responsable israélien anonyme : « De notre point de vue, c'est un grand succès». Il a ajouté : «Le tribunal a reje-

té la principale demande de l'Afrique du Sud visant à arrêter les combats à Gaza et, de ce point de vue, il s'agit d'un succès majeur». Le journal souligne qu'il y a en Israël une satisfaction quant à la décision prise par la Cour internationale de Justice». Ce soulagement a également été exprimé par le Premier ministre sioniste Benjamin Netanyahu, qui a déclaré dans une déclaration télévisée après la décision : «Comme tout autre pays, Israël a le droit fondamental de se défendre. Le tribunal de La Haye a rejeté à juste titre la demande frivole de nous priver de ce droit en référence au fait que le tribunal n'a pas demandé de cessez-le-feu». Quant au ministre israé-

lien de la Défense, Yoav Gallant, il a déclaré dans un communiqué : «La Cour internationale de Justice est allée trop loin lorsqu'elle a approuvé la demande antisémite de l'Afrique du Sud de discuter des allégations de génocide à Gaza». Et le plus indécent, le ministre de l'entité sioniste chargé des Finances, Bezalel Smotrich, a déclaré dans un tweet sur la plateforme «X» après la décision de la Cour internationale de Justice que «les juges de La Haye qui se soucient de la situation des habitants de Gaza sont appelés à appeler les pays du monde à ouvrir leurs portes et aider à accueillir et à réhabiliter les habitants de Gaza.» M.H.

Grève des huit jours : cohésion entre le peuple et les dirigeants de la Révolution

L'Algérie célébrera dimanche le 67^e anniversaire de la grève historique des huit jours, une étape charnière dans l'histoire de la Révolution qui a démontré au monde entier la cohésion du peuple algérien avec les dirigeants de la Révolution et asséné le coup de grâce à la France coloniale. La grève des huit jours à laquelle a appelé le Comité de coordination et d'exécution (CCE) du Front de libération nationale (FLN) et dont la mission de préparation a été confiée aux dirigeants des six wilayas historiques, était une dure épreuve que le peuple algérien a passée avec brio, en affirmant son attachement au FLN, son seul et unique représentant légitime. Cette grève menée du 28 janvier jusqu'au 4 février 1957 avait focalisé l'attention de l'opinion publique internationale sur la lutte que menaient les Algériens, ce qui a eu un impact positif sur l'évolution du processus de la Révolution, grâce notamment au soutien du peuple qui a su réfuter la propagande de l'administration coloniale qui voulait laisser entendre qu'il s'agissait d'une simple crise interne. L'évènement a également permis de mettre toute la lumière sur la situation tragique que vivait le peuple algérien sous l'emprise de la France coloniale et sur ses méthodes répressives, ce qui a



permis d'ouvrir le débat autour de la question algérienne dans les couloirs des Nations Unies avant son inscription, par la suite, dans le cadre du droit des peuples à l'autodétermination. La grève des huit jours a également consacré les clauses du Congrès de la Soummam concernant l'impératif de mobiliser le soutien populaire en faveur de la Révolution, un objectif atteint, vu que l'adhésion à l'appel à la grève avait dépassé les

frontières du pays, suscitant des réactions en France, en Tunisie et au Maroc, une position unie qui a mis en échec les tentatives de la France coloniale d'isoler la Révolution de son peuple. Face à cette résistance populaire héroïque consacrant la notoire réflexion du chahid Larbi Ben M'hidi : «Mettez la Révolution dans la rue, le peuple s'en emparera», les forces d'occupation françaises ont déployé toute leur brutalité en recou-

rant à l'assassinat et à la destruction des biens des grévistes en vue de circonscire et de briser la grève. A ce propos, les historiens confirment que les autorités coloniales ont arrêté et assassiné des dizaines d'Algériens, tout en plaçant 7 000 autres dans des camps de regroupement. Les forces d'occupation ont également mené des opérations de ratisage étendues et isolé plusieurs quartiers avec des barbelés. En dépit de cette politique barbare, l'esprit de résistance des Algériens est resté inébranlable, en témoignent les événements historiques qui ont suivi cette grève, dont les manifestations du 11 décembre 1960 et d'autres. Grâce à un soutien incommensurable exprimé par l'ensemble du peuple algérien envers les dirigeants de la Révolution nationale, la Cause algérienne a réussi à remporter ses plus grandes victoires politiques au niveau international, d'autant que le déclenchement de la grève a coïncidé avec la 11^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies, au cours de laquelle une résolution a été adoptée, classant la Cause algérienne parmi les questions auxquelles s'appliquent les principes de la Charte des Nations Unies concernant le droit à l'autodétermination.

Avec APS

INSERTION PROFESSIONNELLE

Intégration de plus de 320 000 bénéficiaires du dispositif DAIP

Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Fayçal Bentaleb a annoncé, jeudi dernier, qu'à la fin décembre dernier, pas moins de 320.000 ont bénéficié du dispositif d'aide à l'insertion professionnelle (DAIP) dans les entreprises et les administrations publiques, à des postes d'emploi permanents.

Aune question d'un député à l'Assemblée populaire nationale (APN) lors d'une plénière consacrée aux questions orales, Bentaleb a précisé que 324.506 bénéficiaires du DAIP ont été intégrés, jusqu'au 31 décembre dernier, dans les entreprises et les administrations publiques à des postes d'emploi permanents.

Le ministre a souligné que cette intégration, "s'inscrit dans le cadre de la feuille de route tracée par les pouvoirs publics pour la mise en œuvre des engagements du président de la République visant à mettre fin à la fragilité des dispositifs de promotion de l'emploi rémunéré pour améliorer le niveau de vie des concernés, notamment les jeunes diplômés bénéficiaires des dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle (DAIP) et à



l'insertion sociale (DAIS)". Concernant l'insertion de la deuxième et de la troisième vague avec effet rétroactif, le ministre a souligné que les modalités d'application des dispositions du décret exécutif 336-19, notamment en son article 1 ont été clarifiées en vertu d'une ordonnance interministérielle entre les ministres de l'Emploi et des Finances ainsi

que la fonction publique stipulant que "l'insertion se fait sur trois étapes suivant l'ancienneté acquise dans les dispositifs durant trois (03) ans.", dira-t-il. Répondant à une question sur l'objectif derrière la convocation des personnes ayant un handicap permanent pour le contrôle médical, le ministre a souligné que "les dispositions du décret exécutif 171-05 du 7 mai 2005

définissant les conditions du contrôle médicales des assurés sociaux exigent la présence physique de l'assuré dans certains cas afin de l'examiner ou présenter un document médical pour s'assurer de la conformité de son état de santé avec les avantages de la sécurité sociale dont la prise en charge nécessite un contrôle médical".

Pour bénéficier de certains avantages à l'image des primes et indemnités d'accident de travail, maladies professionnelles ou invalidité nécessite, Bentaleb souligne qu'il faut faire "une consultation médicale".

La CNAS avait entamé des procédures dans l'optique d'alléger les mesures afin d'éviter la convocation systématique des assurés sociaux et des ayants-droit, rappelle le ministre.

N. S.

PLATEFORME NUMÉRIQUE "TAMTHILIYA"

Les organisations syndicales appelées à récupérer les identifiants d'accès

Le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale a invité, jeudi dernier, dans un communiqué, l'ensemble des organisations syndicales enregistrées à se rapprocher de ses services pour récupérer les identifiants d'accès à la plateforme numérique "Tamthiliya" dédiée à l'appréciation des éléments de leur représentativité syndicale. "Dans le cadre de l'application des dispositions de loi N 23-02 du 25 avril 2023 relative à l'exercice du droit syndical, ainsi que les dispositions du décret exécutif N 23-359 du 17 avril 2023 fixant les modalités d'appréciation de la représentativité des organisations syndicales et le contenu des indicateurs statistiques relatifs à leurs adhérents, notamment les dispositions de l'article 5, le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité

Sociale porte à la connaissance de l'ensemble des organisations syndicales enregistrées le lancement de la nouvelle version de la plateforme numérique « Tamthiliya » dédiée à l'appréciation des éléments de leur représentativité syndicale". Le ministère invite ainsi les organisations syndicales enregistrées à se rapprocher de ces services, sis à 44 rue Mohamed Belouizdad, pour récupérer les identifiants d'accès à la plateforme numérique, à savoir, le nom d'utilisateur et le mot de passe, et ce, le dimanche 28 et le lundi 29 janvier 2024". "En cas d'empêchement du président ou du secrétaire général de l'organisation syndicale, il peut déléguer, par écrit, un représentant pour les récupérer, muni du sceau de ladite organisation et d'une carte d'identité nationale", note ledit communiqué

Le ministère rappelle aux organisations syndicales qu'elles sont tenues d'"introduire les informations relatives à leurs adhérents sur la même plateforme à partir du 1er février 2024", sachant qu'elles pourront accéder à la plateforme numérique via le lien <https://tamthiliya.mtess.gov.dz/>.

Le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale rappelle, à cet effet, que les organisations syndicales "qui ne fournissent pas les éléments d'appréciation de leur représentativité dans le délai imparti soit trois mois à compter du 1er février 2024, seront considérées comme non représentatives, et ce, conformément aux dispositions de l'article 160 de la loi N 23-02 et des articles 5 et 6 du décret exécutif N 23-359 susmentionnés".

N.S.

CAMPAGNE DE DRAGAGE DES BARRAGES

Plus de 30 millions m³ de vase seront enlevés d'ici 2025

Le ministre de l'Hydraulique, Taha Derbal a annoncé, jeudi dernier, que la campagne de dévasement (dragage) des barrages, lancée en 2020 et qui se poursuivra jusqu'au 2025, visait à enlever plus de 30 millions de m³ de vase, ce qui permettra d'assainir ces barrages et d'en augmenter la capacité de stockage.

Lors d'une séance plénière consacrée aux questions orales, à l'Assemblée populaire nationale (APN), le ministre a précisé que la campagne de dévasement des barrages 2020-2025, concernait plusieurs wilayas.

"Au terme de la campagne, 30 millions de m³ de vase auront été enlevés, ce qui permettrait d'augmenter la capacité de stockage de ces barrages", dira le ministre.

Répondant à une question relative à l'entretien des barrages, Derbal a précisé que « la gestion des barrages à travers leur assainissement permettait d'en augmenter la capacité à fournir l'eau potable et l'eau d'irriga-

tion agricole, ajoutant que l'opération se poursuivra dans le cadre du programme du secteur qui vise à enlever la plus grande quantité de vase au niveau des barrages. »

Parallèlement à cela, le ministre a rappelé les campagnes périodiques de reboisement menées par ses services aux abords des barrages pour limiter le phénomène du glissement de terrains, comme principale cause de dépôt de terre au fond des barrages.

Dans sa réponse à une question sur la possibilité de raccorder les communes situées dans le nord-ouest de la wilaya de Batna, au nombre de 13, au réseau du Barrage de Beni Haroun (à Mila), le ministre dira que cela nécessitait l'élaboration d'une étude technique approfondie, quant aux quantités d'eaux additionnelles à transférer, ainsi que la disposition des équipements et des structures actuelles du réseau.

Répondant à une question relative au projet

de transfert des eaux du barrage de Tabelout vers celui de Draa Diss, le ministre a souligné que les travaux de l'ensemble de ces installations ont été achevés, en attendant leur mise en service dès le réglage des équipements mécaniques et électromécaniques, assuré par l'Agence nationale des barrages et des transferts (ANBT).

A une question du même député concernant l'approvisionnement des communes de la wilaya de Sétif en eau potable à partir du barrage de Draa Diss, le ministre a indiqué que le secteur a enregistré une opération qui prévoit la réalisation d'un projet à cet effet, à travers les aqueducs et les stations de pompage, soulignant que l'opération était en phase de lancement de l'appel d'offres pour le lancer le projet durant le deuxième semestre de 2024 afin d'assurer sa livraison de manière progressive et en faire bénéficier les communes concernées.

R.N./avec APS

SCOUTS MUSULMANS ALGÉRIENS (SMA)

Coup d'envoi de la rencontre nationale des commissaires de wilaya

Le commandant général des Scouts musulmans algériens (SMA), Abderrahmane Hamzaoui, a donné jeudi dernier à l'auditorium de l'université Batna-2 le coup d'envoi de la rencontre nationale des commissaires de wilayas des SMA en présence du wali de Batna, Mohamed Benmalek.

Dans son allocution d'ouverture de ce regroupement de deux jours, M. Hamzaoui a affirmé que cette rencontre de formation intervient juste après le 13ème congrès tenu juin passé sous l'égide du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune et regroupe les commissaires de wilaya élus pour la première fois par leurs propres wilayas. "La rencontre organisée à Batna pour sa symbolique historique", est, dira-t-il, une opportunité pour donner un nouveau souffle aux scouts musulmans algériens et un espace de concertation sur la contribution de l'organisation face aux divers défis et enjeux et aux attentes de la société et l'Etat algériens.

Le commandant général des SMA a évoqué la dynamique que connaît le pays dans les divers domaines et a insisté sur l'impérative mise en valeur des acquis obtenus, plaidant pour « la consolidation du front intérieur et le renforcement de la cohésion nationale ». L'intervenant a également mis en lumière le rôle des SMA dans la relance de l'espoir notamment chez les jeunes, leur protection contre les fléaux sociaux particulièrement les drogues et la formation d'une génération imbibée des valeurs nationales qui servira sa patrie et s'attachera obstinément à sa défense et à la préservation de ses acquis. "Nous espérons voir le nombre d'adhérents aux SMA augmenter de plus de 200.000 adhérents à fin 2023 à 500.000 adhérents à la fin de l'actuel mandat", a déclaré, Hamzaoui ajoutant « nous œuvrerons à parvenir à un million de scouts à travers le pays". Le commandant général des SMA a annoncé la tenue la semaine prochaine à Alger du forum national scout de communication intergénérationnelle qui regroupera des chefs scouts de la première génération de diverses régions du pays et des jeunes adhérents du mouvement. La rencontre devra regrouper des commissaires de wilayas des SMA de tout le pays sera clôturée vendredi après-midi.

R.N.

AGRICULTURE

8 080 contrats de partenariat dans le cadre de l'exploitation des terres

Le nombre total des contrats de partenariat conclus dans le cadre de l'exploitation des terres relevant des domaines de l'Etat, conformément à la loi 03/10 fixant les conditions d'exploitation des terres relevant des domaines de l'Etat, s'élève à 8 080 contrats de partenariat couvrant une superficie totale de 89 369 hectares, a annoncé, jeudi dernier, le ministre de l'Agriculture, Youcef Cherfa.

LE MINISTRE DES FINANCES PRÉCISE :

LES CRÉDITS IMMOBILIERS DE LA FINANCE ISLAMIQUE AURONT LES MÊMES AVANTAGES QUE LES FINANCEMENTS CLASSIQUES

Le ministre des Finances, Laaziz Faïd a fait savoir, jeudi dernier, qu'un décret exécutif sera bientôt approuvé, lequel permettra d'accorder aux produits de la finance islamique pour le financement de l'achat d'un logement, les mêmes avantages que ceux accordés au niveau des banques traditionnelles.

Lors d'une plénière à l'Assemblée populaire nationale (APN) consacrée aux questions orales, Faïd a précisé que le texte, présenté au cours de ce mois lors d'une réunion du Gouvernement pour une deuxième lecture, vise à réduire la marge bénéficiaire des crédits immobiliers accordés par les banques et les institutions financières aux bénéficiaires dont les revenus ne dépassent pas un montant déterminé par rapport au salaire national minimum garanti (SNMG).

A une question sur l'adoption d'un impôt unique de 25 % sur toutes les activités économiques, le ministre a affirmé que la volonté du Gouvernement d'élargir la base fiscale en diversifiant les régimes fiscaux applicables à la plupart des contribuables, procède du principe d'égalité et de répartition équitable de la charge fiscale. Le ministre a précisé qu'il n'est pas possible actuellement d'adopter un taux unifié de l'impôt sur les bénéfices des sociétés (IBS), appliqué avec un taux de 19% pour le secteur productif et de 23% pour les travaux publics et le bâtiment, car constituant "une injustice envers ces deux secteurs", dira-t-il.

Toujours dans le cadre de la politique d'élargissement de la base fiscale, le ministère a entamé, à travers la Direction générale des impôts (DGI), la concrétisation de réformes concernant la taxe foncière, l'assujettissement des activités exercées sous le régime de l'auto-entrepreneur à l'impôt forfaitaire unique (IFU) de 5 %, avant d'être revu à la baisse à 0,5%, ainsi que l'activation de l'application de l'impôt sur la fortune (IFS), après les difficultés rencontrées dans son application". Quant au programme de modernisation et de numérisation concrétisé au niveau du secteur des Finances, le ministre a affirmé que le projet "atteindra les résultats escomptés, durant le 1^{er} semestre de l'année en cours", soulignant que les efforts focalisent sur les deux projets du plan stratégique informatique et du centre des données du ministère des Finances, inauguré il y a un mois et qui abrite et sécurise tous les systèmes informatiques des différents services du ministère.

A une question autour de l'extension du tramway d'Ouargla (3 km), Laaziz Faïd a indiqué que les prérogatives de levée de gel sur les projets relèvent des ministères concernés qui se doivent de formuler une demande au Premier ministre qui, à son tour, demande au ministère des Finances, l'examen de la possibilité de financer le projet.

R.E.

Lors d'une session consacrée aux questions orales à l'Assemblée populaire nationale (APN), Cherfa dira que « les terres agricoles relevant des domaines de l'Etat ont connu une grande dynamique au cours des dernières années grâce à l'activation du processus de partenariat en vertu de l'article 21 de la loi 10/03 fixant les conditions d'exploitation des terres relevant des domaines de l'Etat, qui vise à renforcer les capacités de production des exploitations agricoles et leur modernisation, contribuant ainsi à l'enregistrement de demandes d'investissement dans le secteur agricole. » L'article 21 de la loi 10/03 stipule que "les investisseurs agricoles peuvent conclure un contrat de partenariat (...) avec des personnes physiques ou morales de nationalité algérienne ou des personnes morales soumises à la législation algérienne (...)".

Selon le ministre de l'Agriculture, les contrats conclus sont répartis selon les taux de partenariat, où 99/1% des contrats sont conclus en partenariat, soit 2.740 contrats au total couvrant une superficie de 26.900 hectares (soit 34%), ajoutant que 3.784 contrats ont été conclus avec un taux de 66/34%, couvrant une superficie de 43.327 hectares (soit 47%). Pour les autres taux, 1.556 contrats ont été conclus, couvrant une superficie de 19.000 hectares (soit 19%). Le ministre a précisé, par ailleurs, que l'importance de la publication des contrats de partenariat conclus dans le cadre des dispositions de l'article 21 de la loi 10/03, les parties concernées ayant été contactées à cet



effet, ajoutant que les procédures de publication des contrats relèvent des missions de la Conservation foncière sur l'ensemble du territoire national, conformément à la réglementation en vigueur. Cherfa a rappelé les dispositions de l'article 62 de la circulaire interministérielle 1.809 du 5 décembre 2017 portant procédures de mise en œuvre du droit de concession sur les terres agricoles relevant du domaine privé de l'Etat, qui stipule la nécessité pour l'investisseur de respecter le taux de 34% de partenariat fixé à cet effet. Quant à la délivrance de la carte d'agriculteur aux partenaires, le ministre a indiqué qu'une ins-

truction avait été donnée aux Chambres nationales d'agriculture pour permettre au partenaire d'obtenir la carte d'agriculteur, qu'il s'agisse d'un partenariat saisonnier ou pluriannuel, dans le cadre des facilités accordées pour l'obtention des cartes d'agriculteur, qui s'inscrivent dans le cadre de la numérisation du secteur. De même que la division équitable des terres collectives (sortie de l'indivis), les investisseurs agricoles sont autorisés de former des exploitations individuelles, conformément à l'article 11 de la même loi, afin de limiter les conflits et les divisions effectives, à condition que le partage ou la division indivi-

duelle ne soit pas effectuée si l'opération affecte la rentabilité de la terre agricole. Sur un autre registre, le ministre a fait savoir que 10 chambres d'Agriculture avaient été créées dans les nouvelles wilayas du sud, afin de les rapprocher du citoyen, et ce, en application des orientations du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, à l'instar de la Chambre de In Guezzam et la désignation de son Secrétaire général, avec l'adoption de 580 cartes d'agriculteur à son niveau, outre l'instruction donnée par le secteur pour élire son président et le Bureau qui l'accompagnera.

R.E.

OUVERTURE DU CAPITAL DU CPA

Seuls les clients et les entreprises algériennes qui opèrent exclusivement sur le territoire national sont concernés

Le directeur général du Crédit Populaire d'Algérie (CPA), Ali Kadri, a affirmé, jeudi dernier à partir d'Annaba que la vente des actions de cet établissement bancaire dans le cadre de l'ouverture de son capital en vue de son introduction à la Bourse d'Alger "concerne les citoyens résidents et les entreprises algériennes qui opèrent exclusivement sur le territoire national". Supervisant une rencontre d'information régionale sur l'ouverture du capital de la banque en vue de son introduction à la Bourse d'Alger, le même responsable a précisé que cette opération "permettra aux opérateurs économiques et à travers eux les investisseurs à contribuer à la concrétisation de la

gouvernance financière et la promotion du rendement de l'établissement bancaire". Il sera procédé dans ce cadre, a ajouté Kadri à la réservation de 30% du capital du CPA aux opérateurs économiques (au moins 1.000 actions pour l'investisseur ou entreprise algérienne établis à l'intérieur du territoire national désirant s'intégrer dans le processus de performance financière). Le CPA tente, à travers la série de rencontres organisées en prévision du lancement de l'opération d'ouverture de son capital prévue le 30 janvier courant et qui devront se poursuivre jusqu'au 28 février prochain, de sensibiliser les opérateurs économiques ainsi que les clients de la banque sur l'im-

portance économique de cette opération portant avec elle des impacts positifs pour l'entreprise économique propriétaire des actions, a précisé de sa part, Boualam Ben Kraouche, chef de département de gestion des valeurs transférées auprès du CPA. Les participants à cette rencontre à laquelle ont pris part des cadres du CPA et des opérateurs économiques des wilayas d'Annaba, de Tébessa, de Guelma, de Skikda, d'El Tarf et de Souk-Ahras ont assisté à un exposé sur la façon d'acheter et de négocier des actions et les avantages qui découlent du processus, et ce au profit de l'établissement bancaire et de ses clients..

R.E./avec APS

Annaba : inauguration du Salon international du bâtiment et de l'aménagement «Batimex»

Les spécialistes présents ont insisté sur l'apport de la technologie et l'innovation pour moderniser la construction. Il s'agit de mettre en relief les compétences dans le domaine, de les impliquer et de réinventer la ville avec l'introduction des énergies renouvelables et une gestion moderne des déchets.



Le Salon international du bâtiment et de l'aménagement (Batimex) a été inauguré mercredi après-midi à Annaba avec la participation de 80 exposants parmi des entreprises du secteur de la construction, des promoteurs immobiliers et des producteurs de différents matériaux de construction venus de Chine, de Syrie et de Turquie, aux côtés d'opérateurs algériens. Le Salon qui en est à sa troisième édition, organisé, cette année, sous le slogan "Des solutions constructives pour un bâtiment durable et efficace", vise à présenter les tendances modernes en matière de construction et les technologies innovantes exploitées pour un bâtiment durable, a indiqué à l'APS le responsable de l'organisation de cet événement, Nadir Filali. Le Salon constitue également une occasion pour présenter et introduire le produit national et les solutions innovantes offertes sur le marché pour résoudre les problèmes liés à ce secteur vital, a ajouté M. Filali, expliquant que les défis auxquels est confronté le secteur de la construction

"nécessitent de concilier l'aspect économique de cette activité avec les normes de qualité et d'esthétique urbaine, en plus du respect des règles environnementales". Après avoir inauguré le Salon, en présence des représentants des ambassades du Sénégal, du Zimbabwe et de la Tanzanie en Algérie, le wali d'Annaba, Abdelkader Djellaoui, a souligné "l'importance du secteur de la construction dans le développement économique et la création de richesses et d'emplois". Il a indiqué que le développement de ce domaine vital "nécessite de s'attaquer aux problèmes auxquels il est confronté, notamment ceux des ressources foncières et financières, en plus de la nécessité de relever les défis environnementaux, d'exploiter les énergies renouvelables, de gérer les déchets et de faire face aux dangers des inondations". M. Djellaoui a ajouté que les efforts déployés par les autorités pour récupérer les biens immobiliers inutilisés afin de lancer des projets structurants "permettront

d'offrir, dans le cadre de la nouvelle loi sur l'investissement, d'importants espaces fonciers pour concrétiser de tels projets avec des conceptions qui apportent une valeur ajoutée au style architectural des villes". Il a d'autre part déclaré que l'organisation de tels événements, qui mettent en avant les dernières tendances et techniques utilisées dans la construction, est de nature à "encourager les différents opérateurs et acteurs du domaine du bâtiment et de l'aménagement à suivre le rythme des tendances modernes et à identifier des mécanismes et des règles de construction qui tiennent compte des normes de qualité et d'esthétique architecturale dans le cadre d'une vision durable et respectueuse de l'environnement". En plus des pavillons de ce salon de 5 jours, présentant différents produits et équipements du secteur du bâtiment et de l'aménagement, des conférences seront animées sur les aspects liés aux nouvelles technologies et aux pratiques innovantes en matière de

construction et d'aménagement. Des rencontres bilatérales entre exposants, opérateurs économiques et promoteurs immobiliers seront également organisées afin d'établir des partenariats dans ce domaine. Le Salon "Batimex" est organisé à l'Hôtel Sheraton d'Annaba par Eleven Event en coopération avec l'association nationale des architectes (ANA). Les participants à "Batimex" ont souligné, jeudi à Annaba, la nécessité "d'exploiter les talents algériens en matière d'architecture, ainsi que l'héritage culturel pour une nouvelle vision de la ville algérienne, alliant modernité, respect de l'environnement et préservation de l'identité culturelle". Au cours des séances scientifiques organisées dans le cadre de ce Salon, l'accent a été mis sur "le rôle de la technologie et de la transformation numérique pour mettre en lumière les compétences et le génie des architectes afin de concevoir des projets mêlant la dimension artistique du patrimoine, l'équilibre culturel de la société et les exi-

gences de la vie moderne pour parvenir à une ville moderne et harmonieuse". L'architecte Chafik Gasmî, propriétaire de "Chafik Studio" pour l'architecture et le design à Paris (France), a souligné que la ville algérienne est riche au plan architectural, ce qui permet d'aménager une agglomération moderne, harmonieuse, préservant sa personnalité et son identité. Le fondateur de "Chafik Studio", réputé pour ses réalisations innovantes, intemporelles et épurées, a ajouté que les "données topographiques, les espaces exploités et vacants, la dimension culturelle et civilisationnelle de la société algérienne, respectueuse de ses traditions, ainsi que les schémas de construction et le potentiel naturel riche et diversifié de l'Algérie, représentent des données précieuses que les architectes doivent exploiter pour remédier aux insuffisances. Il s'agit de réinventer la ville pour qu'elle préserve sa référence et demeure en phase avec son temps". Pour sa part, l'expert en architecture, Akli Amrouche a évoqué "l'évolution de la qualité des matériaux de construction algériens", soulignant "l'importance d'exploiter les technologies numériques et les matériaux de construction innovants pour maîtriser les coûts de réalisation dans le secteur de la construction". Il a également estimé que l'innovation dans le domaine de la construction et du développement n'est pas seulement basée sur les technologies modernes et les matériaux de construction, mais nécessite également, a-t-il souligné, "une contribution positive des citoyens afin d'améliorer le cadre de vie".

APS

WILAYA DE LAGHOUAT

Des députés représentant la wilaya de Laghouat reçus par Arkab

Le ministre de l'Énergie et des Mines, M. Mohamed Arkab, a reçu, mardi à Alger, des membres des deux chambres du Parlement, de la circonscription électorale de la wilaya de Laghouat, dont il a écouté les préoccupations relatives au raccordement énergétique des régions de la wilaya, notamment les nouvelles agglomérations, indique un communiqué du ministère. La rencontre qui a réuni M. Arkab, au siège du ministère, avec MM. Mohamed Khouildi, Khelifa Benslimane, Belmouaze Belkassam, Tayeb Ramdani et Bessas Messaoud, membres des deux chambres du Parlement, en présence de cadres du ministère, a été une occasion pour écouter leurs préoccupations en matière d'énergie et de mines, selon le communiqué. Les préoccupations portaient sur le raccordement énergétique des régions de la wilaya, notamment les agglomérations nouvelles et rurales, les exploitations agricoles et l'étude de la possibilité du transfert des lignes de moyenne tension, outre, la création de nouvelles agences commerciales de Sonelgaz. A été évoquée, également, l'étude de la possibilité du transfert du Centre de stockage des bonbonnes de gaz relevant de la société Naftal à la nouvelle wilaya déléguée Aflou, et de la

doter de citernes de gaz de propane aux zones isolées. La rencontre a permis d'évoquer quelques projets d'investissement du secteur à la wilaya, tels que les centrales d'énergie solaire, les projets gaziers, le dossier de l'investissement social, la réalisation de nouvelles stations-services, la réhabilitation de celles sises à Aflou, outre le renforcement des capacités de distribution de Sirgaz. Pour sa part, le ministre a rappelé que "la

wilaya de Laghouat a bénéficié d'importants projets électriques et solaires comme ceux de Gueltet Sidi Saad (200 MW) et de Hassi Delaa (300 MW) dans le cadre du programme mis en place en coordination avec le groupe Sonelgaz. Il a fait état de 1.683 exploitations agricoles alimentées à ce jour en attendant le raccordement des exploitations restantes. M. Arkab a donné, à la fin de la rencontre, des précisions concernant

d'autres dossiers évoqués par les députés, affirmant l'attachement du secteur à la prise en charge des préoccupations légitimes qui permettront l'amélioration du niveau de vie des citoyens, la création des postes d'emploi, la promotion du service public à travers le territoire national, notamment dans les domaines relevant de la compétence du secteur de l'Énergie et des mines, a conclu le communiqué.

APS

TIARET :

Plusieurs projets réalisés pour la prise en charge des habitants des zones reculées

Le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire Brahim Merad a salué, jeudi soir dans la wilaya déléguée de Ksar Chellala (Tiaret), les efforts déployés par les autorités locales pour prendre en charge les besoins des habitants des zones reculées de la wilaya de Tiaret. Le ministre a indiqué, lors de sa supervision de la mise en service d'un centre de santé et l'inauguration d'un groupe scolaire dans la région de « Rdjel » de la

commune de Rechaiga, suite à sa supervision de l'installation officielle du wali délégué de Ksar Chellala, que « ces projets contribueront inévitablement à l'amélioration des conditions de vie de la population. Ceci après l'ouverture d'un chemin rural reliant la zone à la commune de Rechaiga, à l'initiative de la commune. Merad a souligné l'importance de cet établissement scolaire au profit des enfants de la région, qui leur offre les conditions favorables pour suivre

leurs études, notamment le personnel enseignant, le chauffage, la restauration et le transport scolaire. La région rurale de Rdjel a bénéficié, dans le cadre du Programme de développement des zones reculées, d'un groupe scolaire portant le nom de feu Moudjahid Ouazane Mâamar, comprenant trois salles de classe et des installations complémentaires, qui a été réalisé en cinq mois pour un coût de 62,1 millions de dinars et accueillant 45 élèves.

APS

2024, ANNÉE INTERNATIONALE

PLAIDOYER POUR L'ÉLEVAGE

À l'occasion de l'Année internationale des camélidés 2024, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) s'associe avec des partenaires pour mettre en avant la contribution essentielle de ces animaux aux moyens d'existence des communautés et au renforcement de la résilience face au changement climatique, en particulier dans les régions montagneuses, arides et semi-arides. Selon les statistiques de la FAO en 2021, le cheptel camelin dans le monde s'élevait à environ 34 millions de têtes dont plus de la moitié en Afrique. La relation entre l'homme et les chameaux il a des traditions ancestrales. Surtout dans les pays arabes, où les camélidés sont une source de fierté familiale et sont transmis, de génération en génération, comme le bien le plus précieux. Le respect des animaux fait partie intégrante de

ment des peuples autochtones, vivant dans les hauts plateaux des Andes et les terres arides et semi-arides d'Afrique et d'Asie. Même dans des conditions climatiques extrêmes, ils restent une source de fibres et d'aliments nutritifs. L'Année internationale des camélidés donne une occasion unique de mieux faire connaître le rôle de ces animaux dans le renforcement de la résilience face au changement climatique – en particulier dans les régions montagneuses et les terres arides et semi-arides. L'Année internationale des camélidés célébrée en 2024 vise à mieux faire connaître le potentiel inexploité des camélidés et à mobiliser de nouveaux investissements dans le secteur, afin de promouvoir l'intensification de la recherche, le renforcement des capacités et le recours à des pratiques et à des technologies novatrices. On les appelle les héros des déserts et des hauts plateaux, car ils résistent aux conditions climatiques les plus rudes apportant une contribution essentielle aux moyens d'existence de millions de personnes.

La résistance de ces animaux ainsi que la qualité de leurs produits, lait, viande ou laine, font prospérer la filière au-delà des régions désertiques d'Afrique et d'Asie.

L'ancêtre des grands camélidés, originaire d'Amérique du Nord, aurait migré vers l'Asie il y a plusieurs millions d'années, pour s'établir dans des zones arides : la péninsule arabique pour les dromadaires (appelés aussi chameaux d'Arabie ou chameaux à une bosse) et l'Asie centrale pour les Bactriennes (ou chameaux à deux bosses, parfois dénommés chameaux d'Asie). La remarquable résistance des grands camélidés à des conditions climatiques extrêmes, leurs fonctions de service (transport, monte ou gestion des espaces pastoraux), ainsi que la qualité et la bonne valorisation de leurs produits sur les marchés nationaux et internationaux (lait, viande ou laine), ont fait émerger ces dernières décennies une nouvelle filière pour ces espèces cantonnées, encore il y a peu, à la subsistance de populations nomades vivant dans les régions désertiques d'Afrique et d'Asie.

Cette filière s'implante aujourd'hui non seulement dans les pays d'origine, mais aussi dans le monde occidental dans lequel la gestion des élevages, basée sur des pratiques mises en œuvre pour l'espèce bovine, s'avère souvent inopérante.

LAIT, VIANDE ET POUVOIR : EN SOMALIE, « LE DROMADAIRE EST ROI »

Pour beaucoup de Somaliens, le camélidé est un cadeau de Dieu : source de lait et de viande, bête de somme des longues transhumances dans le désert et – tandis que les événements climatiques extrêmes se multiplient dans la Corne de l'Afrique – valeur refuge en temps de crise. Réputé hautain et grincheux, le dromadaire est en Somalie célébré dans les chants populaires comme un symbole de prospérité. On l'échange lors des mariages ou pour régler des conflits.

L'élevage de dromadaires, ou d'autres animaux, est un pilier de l'économie de la Somalie, pays rural de quelque 15 millions d'habitants parmi les plus pauvres au monde, dévasté par les conflits et les catastrophes climatiques.

L'industrie du bétail est l'un des principaux contributeurs à la croissance économique en Somalie et représente, en temps normal, 80% des exportations selon la FAO. Les dromadaires sont largement moins nombreux que les moutons et les chèvres. Mais avec sept millions de

têtes, la Somalie en accueille l'un des plus importants cheptels au monde, conférant du respect à leur propriétaire, ils sont aussi une source de richesse. Une bête particulièrement robuste peut coûter jusqu'à 1.000 dollars (860 euros). Les dromadaires sont très importants dans la culture somalienne parce que quelqu'un est considéré comme riche ou peut monter en statut social en fonction du nombre de dromadaires qu'il a.

Mais en Somalie, où près de 70% de la population vit dans la pauvreté selon la Banque mondiale, peu de gens possèdent ne serait-ce qu'un seul dromadaire. L'animal continue de produire du lait même dans les périodes de sécheresse, nourrissant les nomades qui peuvent passer un mois dans le désert sans autre moyen de survie. Le lait est bon pour la santé parce que les chameaux paissent sur des arbres aux propriétés médicinales qui aident à combattre les maladies. Dans les périodes difficiles, l'éleveur peut toujours vendre du lait pour acheter des biens essentiels pour sa famille.

Lorsque ce n'est plus suffisant, il peut faire abattre l'une de ses bêtes et vendre en ville sa viande, considérée comme un mets de choix. La vie des éleveurs est difficile et rendue plus dure encore par les pluies de plus en plus erratiques dans la Corne de l'Afrique qui s'assèche rapidement selon des scientifiques américains. Le réchauffement climatique force les nomades à parcourir de plus grandes distances pour trouver eau et pâturages.

Fin 2020, le cyclone Gati – la tempête tropicale la plus forte ayant jamais touché la Somalie – a tué des milliers de dromadaires et autre têtes de bétail. Les inondations avaient alors transformé le désert en mer. Deux ans plus tôt, une sécheresse prolongée avait décimé jusqu'à 60% des troupeaux dans certaines parties du pays, selon la FAO.

Ces pertes ont pour conséquence systématique d'augmenter la faim en Somalie, poussant des millions de personnes à fuir vers des villes qui leurs sont étrangères. Chaque éleveur, selon l'Unesco, utilise un répertoire unique de sons pour guider son troupeau, ou pour rassembler rapidement les bêtes en cas de danger imminent, comme une tempête de sable.

Les dromadaires sont entraînés « à différencier la droite de la gauche, à ouvrir la bouche quand on le leur demande et à s'agenouiller pour être montés », explique l'Unesco sur son site internet soulignant le « lien fort » crée avec l'animal.

L'OR DU DÉSERT

Abdul Khalifa, âgé de 62 ans, est propriétaire d'un vaste troupeau de chameaux dans la province du Nord-Est du Kenya. Résidant dans les environs ruraux de Garissa, une ville située à environ 367 km au nord-est de la capitale Nairobi, M. Khalifa se consacre à l'élevage de chameaux depuis plus longtemps qu'il ne peut s'en souvenir. Dans cette région, la majorité des terres sont communales, signifiant qu'elles sont soit entièrement soit partiellement détenues par la communauté. Avec près de 600 chameaux, M. Khalifa est considéré comme l'un des éleveurs les plus prospères de sa communauté, la viande de chameau constituant une source de revenus significative. Le Kenya compte 4,72 millions de chameaux, une part importante des 13,7 millions de chameaux en Afrique de l'Est, selon le ministère de l'Agriculture, de l'Élevage, de la Pêche et des Coopératives (MAEPC). Les races principales, comme le Somali, le Rendile, le Gabbra et le Turkana, portent les noms des communautés traditionnellement impliquées

dans leur élevage. Le prix de vente peut atteindre 100 dollars par tête. Les mâles se vendent à 120 dollars, les femelles à 80 dollars. Il indique que le profit en vente peut atteindre 9 dollars le kilo.

Les chamelles sont plus coûteuses. Leur vente environ 100 dollars. Depuis le 1er janvier, la portation de viande en Chine. M. Khalifa promet d'augmenter ses revenus. « Avec des bêtes, bénéficie implique des conditions de port, conditions explique-t-il.

augmentation des revenus pour les éleveurs. L'accord conclu entre le Président de la République lors du troisième sommet de la Route de la Soie à Beijing. « Des mesures englobant l'élevage de chameaux, de dromadaires et d'autres produits agricoles », précise le secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

Le Kenya est le premier producteur de lait en Afrique avec environ 700 000 tonnes en 2022, selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

producteur de lait en Afrique avec environ 700 000 tonnes en 2022, selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

prévoit que la production de lait en Afrique augmentera de 50% d'ici 2030. Les éleveurs à intensifier leurs efforts. »

DES BIENS

Les vertus du lait et de viande de chameau. Evan Abwao, un éleveur de chameaux, a renforcé son troupeau grâce à des médicaments vétérinaires. M. Abwao contribue à la prospérité de sa communauté, jouant un rôle important dans la lutte contre les maladies infectieuses. Les chamelles possèdent des propriétés bactériennes.

M. Abwao réalise tant de succès qu'il a mis en œuvre une filière de lait de chameau pour la consommation locale.

Selon les statistiques de la FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture) en 2021, le cheptel camelin dans le monde s'élevait à environ 34 millions de têtes dont plus de la moitié en Afrique.

cette culture. L'Année internationale des camélidés met en avant la contribution essentielle des camélidés aux moyens d'existence de millions de ménages vivant dans des environnements hostiles dans plus de 90 pays, en particulier parmi les peuples autochtones et les communautés locales. Qu'il s'agisse des alpagas, des chameaux de Bactriane, des dromadaires, des guanacos, des lamas ou des vigognes, les camélidés contribuent à la sécurité alimentaire, à la nutrition et à la croissance économique et ont une grande importance sur le plan culturel et social pour de nombreuses populations dans le monde.

Les camélidés jouent un rôle important dans la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) qui ont trait à la lutte contre la faim, à l'élimination de la pauvreté extrême, à l'autonomisation des femmes et à l'exploitation durable des écosystèmes terrestres. À la fois une source de lait, de viande, de fibres et d'engrais organique pour les communautés et un moyen de transport pour les produits et les personnes, les camélidés prospèrent là où d'autres espèces ne peuvent survivre. Les camélidés occupent une place centrale dans la culture, l'économie, la sécurité alimentaire et les moyens d'existence des populations, notam-

NATIONALE DES CAMÉLIDÉS

POUR DÉVELOPPER LE CAMELIN

élevage. M. Khalifa explique que le prix d'une chamelle sur le marché local a augmenté jusqu'à 190 000 shillings (260 dollars), tandis qu'un chameau coûte aux alentours de 130 000 shillings (170 dollars).

Les éleveurs tirent davantage de profit de la viande de chameau, pouvant atteindre 400 kg et se vendre entre 2,30 et 3,30 dollars, plutôt que des chameaux vivants. Les chamelles adultes, productrices de lait, sont plus rentables car économiquement avantageuses. Le lait, bénéfique pour la santé, se vend à 3 dollars le litre localement. À partir de janvier 2024, le Kenya débute l'exportation de lait et de viande de chameau vers la Chine. M. Khalifa se réjouit de cette nouvelle qui augmentera considérablement ses revenus. Avec la hausse des prix, nous, les éleveurs, nous en profiterons grandement, même si cela implique des coûts accrus en production, transition vers le lait et contrôle qualité ». Cette expansion nécessitera une réglementation significative du cheptel de chameaux pour satisfaire la demande croissante. Un accord commercial a été finalisé suite à la visite en Kenya de William Ruto en Chine, lors du 10^{ème} Forum de « la Ceinture et la Route ». Les accords cruciaux ont été signés, permettant l'exportation de bœuf, de viande de chèvre, de volaille et de chèvre, ainsi que de produits majeurs tels que ceux de l'horticulture. Musalia Mudavadi, premier ministre du cabinet pour les affaires étrangères du Kenya.

Le Kenya est un leader mondial dans la production de viande de chameau, avec environ 100 000 tonnes de viande produites en 2023. Le MAEPC. De plus, l'Organisation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture estime que le Kenya est le premier producteur mondial de lait de chamelle, avec une production annuelle de 1,16 million de litres, dépassant la Somalie et le Mali.

En 2023, les Émirats arabes unis et la Chine étaient les principaux marchés pour ces produits. Toutefois, avec l'entrée en scène du marché chinois, M. Mudavadi estime que la demande excédera largement l'offre en Chine, avec son immense marché. Les succès retentissants, incitant les éleveurs à intensifier significativement leurs

FAITS POUR LA SANTÉ

liées à la consommation de lait de chameau sont considérables. Un pédiatre de Nairobi, met en avant les bénéfices de ces produits sur le système immunitaire face aux infections.

Il souligne que le lait de chamelle peut augmenter le nombre de globules blancs et jouer un rôle clé dans la lutte contre des maladies telles que le VIH/sida, en produisant des anticorps qui aident également à supprimer l'hépatite C, la maladie d'Alzheimer et la diarrhée. Il ajoute que le lait de chameau possède des propriétés antivirales, antifongiques et anti-inflammatoires.

Il mentionne que plus de 18 études, tant au niveau local qu'international, ont démontré les bienfaits du lait de chameau sur la santé. Le lait de chamelle joue un rôle important dans la gestion de la consommation d'antibiotiques, en aidant à

diminuer leur utilisation et, par conséquent, à réduire la résistance bactérienne à ces médicaments. C'est particulièrement bénéfique pour les enfants, explique M. Abwao. Les économistes kényans prévoient une hausse des exportations de produits dérivés du chameau vers la Chine, un marché prometteur. Ndindi Nyoro, député et économiste, insiste donc sur la nécessité de former des associations locales d'éleveurs de chameaux solides pour améliorer la quantité et la qualité des produits. M. Nyoro mentionne que le gouvernement kényan prévoit de collaborer étroitement avec les éleveurs pour booster la production nationale et stimuler l'économie. « Pour augmenter notre production nationale et améliorer notre économie, nous devons identifier les défis et améliorer nos acquis », ajoute-t-il.

Il note également que le MAEPC élabore de nouvelles directives qui seront discutées avec les éleveurs. Ces directives couvriront des aspects tels que la qualité, la sécurité, l'assainissement et d'autres mesures visant à accroître la productivité. Mithika Linturi, secrétaire de cabinet pour l'agriculture et l'élevage, a insisté sur la collaboration avec les éleveurs, annonçant de prochaines lignes directrices élaborées conjointement. Il a également mis l'accent sur l'importance de collaborer avec l'Association du chameau du Kenya (KCA) et l'Association des éleveurs du Kenya (KLBA) pour atteindre des objectifs majeurs, notamment l'augmentation significative de la production. Les éleveurs kényans visent à cibler les supermarchés, les restaurants et les grandes chaînes de restauration en Chine, ainsi que les hôpitaux et les écoles dans le cadre de programmes d'expansion. Mohammed Ali, propriétaire d'un troupeau de chameaux, exprime son enthousiasme à l'idée de pénétrer le marché chinois. « Avec des marchés prometteurs comme Beijing, Shanghai et Hong Kong, cette opportunité va considérablement développer mon activité d'élevage de chameaux », a-t-il déclaré.

LAIT DE CHAMELLE, DE MULTIPLES VERTUS

Le lait de chamelle exprime à la fois les valeurs de santé pour les consommateurs, de bien-être animal et de résilience de la production. Les perspectives d'un élevage camelin durable et extensif sont concrètes et prometteuses également en Méditerranée et en Europe.

Chameaux et dromadaires ce sont les seuls grands mammifères capables de survivre dans les zones désertiques et de s'adapter aux différentes latitudes et microclimats.

Chercheurs européens ont commencé à étudier l'utilisation traditionnelle des chameaux au cours des dernières décennies. Se concentrer sur la production de lait ainsi que la laine et la viande. Ainsi les premières fermes de Camelus Bactrianus et Camelus Dromedarius ont été implantées en Europe et en Amérique du Nord. L'empreinte environnementale des camélidés est extraordinairement inférieure à celle des bovins. La consommation d'eau est d'environ 20 %, les émissions d'ammoniac de 10 à 15 % (encore moins si l'urine est collectée séparément), les émissions de méthane sont également beaucoup plus faibles.

De même, le bien-être animal des camélidés est à la fois écologique et économique. Il n'est pas nécessaire d'aménager les écuries avec des systèmes de climatisation ou d'assèchement pour vaporiser l'eau pour rafraîchir les toisons. Et la production laitière, comparable en Arabie et en



Europe du Nord, démontre leur capacité d'adaptation.

Les chameaux sont très intelligents et ont un besoin primaire simple, se déplacer librement. Leurs exploitations sont donc extensives, sans frontières dans des zones peu anthropisées. Ils parcourent jusqu'à 20 km chaque jour et rendent, entre autres, des services écosystémiques, comme le contrôle de la propagation des ronces, des chardons et des orties dans le sol.

Le lait de chamelle a toujours été reconnu, dans les pays où sa production a lieu, comme un aliment précieux pour la santé. Les recherches menées au cours des dernières décennies ont confirmé les bienfaits nutritionnels et sanitaires du lait de chamelle. Avec différents niveaux de preuves scientifiques et variabilité des teneurs en micronutriments, dans les termes suivants. Ce lait comporte des propriétés nutritionnelles, source de protéines de haute valeur biologique et d'assimilation facile, une prévalence des acides gras polyinsaturés (AGPI), avec des teneurs appréciables en Oméga 3 (qui varient en fonction des zones de pâturage), une richesse en vitamines C et D, fer, calcium, zinc. De même, il a une haute digestibilité et aptitude à la consommation également par des sujets intolérants au lactose.

L'action probiotique des LAB (Bactéries Acides Lactiques) détecté dans le lait de chamelle a pour effets : la stimulation du système immunitaire, grâce également à la présence d'immunoglobulines, des fonctions anti-inflammatoires, gastroprotectrices, hépatoprotectrices, une contribution à la réduction du cholestérol sanguin et une contribution à l'eubiose intestinale. Le lait de chamelle se distingue avant tout par sa capacité à contribuer à la prévention et au traitement du diabète, également grâce à une protéine similaire à l'insuline, selon les nombreuses études. La FAO estime que la production mondiale de lait de chameau a augmenté, +8%, entre 2009 et 2019. Et les données réelles pourraient être beaucoup plus élevées, où le recensement des chameaux au Tchad a révélé leur présence dans quatre fois le nombre d'estimations de la FAO. Les prévisions de croissance sont beaucoup plus importantes, +8% par an dans les cinq prochaines années selon la FAO, grâce à la plus grande variété des références et au dynamisme de la distribution en ligne.

LA VIANDE DE DROMADAIRE, UNE VIANDE DU FUTUR ?

L'élevage du chameau à une bosse (Camelus dromedarius) représente une activité importante dans les régions arides et semi-arides. La bonne adaptation de cette espèce aux condi-

tions arides est due aux mécanismes physiologiques et métaboliques lui permettant de résister à des conditions de ressources pastorales de faible valeur nutritive, à des ressources hydriques rares et dispersées, à la chaleur et à la sécheresse. D'une part, c'est un animal multi-usages et d'autre part, c'est l'unique animal domestique de cette taille qui survit et se reproduit dans des conditions climatiques aussi difficiles qui ne sont pas propices à la survie d'autres espèces animales. La faible importance de la consommation de la viande de dromadaire est liée, d'une part à la variabilité de sa qualité organoleptique et d'autre part, au manque des conditions de stockage frigorifique dans les zones d'élevage en milieu aride. La viande de dromadaire est considérée comme très dure par rapport aux autres viandes. Cela est dû au fait que la viande de dromadaire est souvent obtenue à partir d'animaux âgés. En fait, l'engouement actuel pour la consommation de la viande de dromadaire comme viande rouge repose en partie sur les vertus thérapeutiques ou médicinales qui lui sont attribuées. Considérée comme maigre parce que le chameau accumule la grande partie de son gras dans la bosse, elle répond donc, à la forte tendance des "allégations santé", qui consiste à limiter la consommation de viandes rouges et de graisses animales. De plus, dans les régions arides, le dromadaire est susceptible de produire des protéines animales à un coût comparativement faible. Aujourd'hui, des recherches multidisciplinaires sont menées dans de nombreux pays sur la viande de dromadaire pour l'adoption de systèmes de production efficaces, l'amélioration de sa transformation ainsi que sa commercialisation.

Un des principaux défis pour la sécurité alimentaire mondiale est la forte demande de viande et produits carnés. En Afrique, au Moyen-Orient et dans certains pays asiatiques, notamment dans les régions arides et semi-arides, les dromadaires sont considérés comme une source majeure de protéines animales équivalente à celle d'autres protéines animales commercialement importantes. De plus, le prix de la viande de dromadaire est souvent inférieur à celui des bovins et des ovins. Cela permet un accès aux protéines animales pour les populations souvent les plus défavorisées et assure à la viande de dromadaire une certaine compétitivité. Ainsi, la consommation de cette viande diminue les risques de maladies cardiaques en raison de sa pauvreté en acides gras saturés, pour autant la viande cameline peut être considérée comme une alternative aux autres viandes rouges.

Par Amel B. et Agences

TECH4DEV LANCE
LE PROGRAMME
DIGITALFORALLCHALLENGE

Promouvoir les compétences numériques de deux millions de Nigériens

Le Nigeria a pour ambition de transformer son économie et d'autonomiser ses citoyens grâce à la technologie. Pour concrétiser cette vision, des initiatives sont actuellement mises en œuvre en étroite collaboration avec des organisations du secteur privé.

Tech4Dev, une entreprise sociale à but non lucratif œuvrant pour l'autonomisation et la promotion des compétences numériques et technologiques en Afrique, a récemment annoncé le lancement de « DigitalForAllChallenge 2.0 », une initiative ambitieuse qui vise à former deux millions de Nigériens aux compétences numériques de bases et intermédiaires. L'initiative est lancée en partenariat avec le Foreign, Commonwealth and Development Office (FCDO) et l'Agence nationale pour le développement des technologies de l'information (NITDA). « Le Digital for All Challenge est un concours et un programme gratuit de développement des compétences numériques visant à accroître la culture numérique au Nigeria et à susciter l'intérêt pour l'obtention de compétences et de certifications numériques à l'aide de plateformes en ligne », a déclaré la NITDA sur X.

Le défi ouvert dans les 36 Etats et dans le Territoire de la capitale fédérale se déroulera en deux phases distinctes : une phase d'entraînement suivie d'une phase de compétition. Les participants devront réussir une évaluation après la formation pour se qualifier pour la compétition. Cette dernière se divisera en trois étapes : nationale, régionale, et une grande finale nationale. Les apprenants auront la possibilité de remporter plus de 150 millions de naira (environ 166 657 \$) en espèces, des ordinateurs portables, des tablettes, et d'autres prix. Le Digital for All Challenge s'inscrit dans le cadre des initiatives du gouvernement fédéral du Nigeria visant à promouvoir l'alphabétisation numérique, à cultiver les talents, et à atteindre un taux d'alphabétisation numérique de 70 % d'ici 2027. Selon les déclarations de Kashifu Abdullahi, directeur général du NITDA, l'objectif global est d'avoir trois millions de talents technologiques au Nigeria, dont 1,5 million pourrait répondre aux besoins du marché local, tandis que les autres pourraient être intégrés à la chaîne de valeur mondiale. Le programme qui sera ouvert le 5 février, cible trois catégories distinctes : les jeunes apprenants (âgés de 8 à 15 ans), les jeunes adultes (16-45 ans), et les fonctionnaires à travers le pays.

In We Are Tech Africa

CAMEROUN

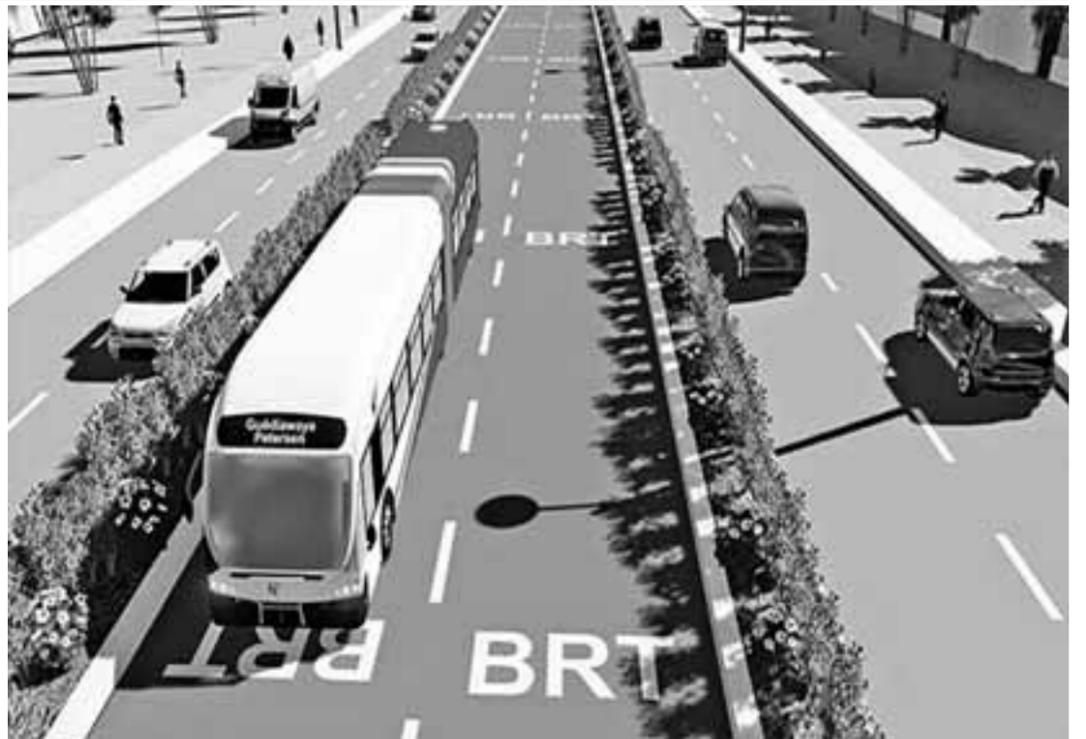
Le projet MoVe Yaoundé lancé en vue d'un chantier de bus à haut niveau de service

Trans-Yaoundé" s'inspire de projets similaires dans d'autres villes africaines, notamment Dakar qui a inauguré le 14 janvier un réseau de bus 100% électriques censé décongestionner la capitale sénégalaise.

Le 24 janvier 2024, la ministre camerounaise de l'Habitat et du Développement urbain Célestine Ketcha Courtès, a lancé le projet Mobilité verte de la ville de Yaoundé (MoVe Yaoundé).

Ce projet, financé à hauteur de 6,8 millions d'euros (près de 4,5 milliards de FCFA) par l'Union européenne (UE), la France et l'Allemagne, est présenté comme une "étape essentielle" vers la construction d'un système de bus à haut niveau de service (BHNS), également appelé bus rapid transit (BRT). MoVe Yaoundé prévoit notamment la poursuite des études techniques du BHNS. Dans ce cadre, une étude de conception détaillée du premier corridor de transport rapide par bus sera élaborée. Ce corridor, qui reliera le stade d'Olembe à Ahala, constituera l'artère principale d'un réseau de transport public intégré à la capitale. Ce corridor, baptisé "Trans-Yaoundé", sera équipé de bus de grande capacité qui circuleront sans encombrement sur des voies réservées, bénéficieront de la priorité aux carrefours et seront desservis par des stations bien équipées.

Avant le début des travaux, des opérations de déguerpissement et de désencombrement



seront menées afin de libérer l'emprise du BHNS précise Investir au Cameroun. Les habitants de Yaoundé devraient pouvoir emprunter les premiers bus BHNS dans quatre ans, selon les prévisions. Face à l'offre de transport limitée à Yaoundé, le développement du transport de masse est l'option priorisée par le gouvernement camerounais.

Selon les experts, la ville continuera de s'étendre pour atteindre un rayon d'environ 11 kilomètres en 2025 puis 13 kilomètres en 2035, entraînant ainsi une augmentation des coûts de transport pour la population. Le BHNS constitue un projet d'envergure pour améliorer la mobilité urbaine à Yaoundé, une ville aux prises avec des embouteillages deve-

nus presque permanents notamment sous l'effet d'une urbanisation galopante. Les prévisions indiquent que ce réseau de transport va drainer jusqu'à 100 000 passagers au quotidien, et qu'il devrait réduire à 65 minutes le trajet entre Olembe et Ahala, contre 80 minutes actuellement.

In Agence Ecofin

TUNISIE

Les projets dans le tourisme coulent à flot

La structure de l'investissement touristique en Tunisie s'est améliorée ces dernières années, bon nombre de potentiels investisseurs ont l'intention d'investir sur 174 dossiers, d'une valeur totale de 556,7 millions de dinars, a révélé le directeur des investissements à l'Office national du tourisme, Mohamed Mehdi Haloui. Dans une interview accordée à African Manager, il a confirmé que la valeur des investissements réalisés au cours de l'année 2023, entrés en exploitation, s'est élevée à 57,5 millions de dinars, principalement représentés par l'ouverture de 6 hôtels, 9 maisons d'hôtes, 3 résidences rurales, en plus de l'ouverture d'un hôtel de luxe et de 4 restaurants touristiques. Selon ses dires, l'amélioration de la structure des investissements et le succès de la destination tunisienne ont contribué à attirer de grandes marques dans le monde du tourisme, notamment au cours des deux dernières années. Cependant, le volume des investissements n'a pas encore retrouvé le schéma de 2010, principalement en raison des longs délais de vérification des sources de fonds des investisseurs, qui entrent dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent. D'autre part, en ce qui concerne les projets les plus importants en cours d'achèvement et de programmation au cours de l'année 2024, Haloui a confirmé que la société de mission immobilière « Tradco » a achevé toutes les procédures pour initier la création d'un hôtel 5 étoiles

avec un investissement total d'environ 51 millions de dinars, en plus d'un énorme projet dans le Grand Tunis pour l'achèvement de l'hôtel « Marriott // Westin » d'une valeur de 90 millions de dinars, qui est maintenant au stade de la conclusion des procédures nécessaires pour l'obtention des autorisations. En outre, le responsable a indiqué une intention d'investissement pour mettre en œuvre un grand projet au lac de Tunis, qui comprend un complexe résidentiel et commercial ainsi qu'un gîte touristique, avec des investissements d'une valeur de 55 millions de dinars. Par ailleurs, la banlieue nord s'étend avec des travaux en cours de l'hôtel « Citesball », d'une valeur de 14 millions de dinars à la Marsa.

Le secteur du tourisme s'est également récemment renforcé avec le lancement d'un vaste projet touristique représenté par un complexe touristique intégré comprenant des résidences touristiques et des espaces commerciaux dans la région de Tabarka, avec un investissement total de 100 millions de dinars. Parmi les projets qui devraient entrer en service cette année, un hôtel 4 étoiles avec un investissement de 4 millions de dinars sur la rue Jean Jaurès dans le centre-ville, et une auberge de jeunesse sont en voie d'achèvement pour une valeur de 28 millions de dinars. A Gafsa, l'agrandissement de l'hôtel de « Mamoun » est à un stade avancé et sera mis en service dans les prochains

mois, avec un coût estimé à 13,5 millions de dinars. En plus de ces projets, Mehdi Haloui a indiqué qu'il existe d'autres projets pour compléter les zones touristiques dans un certain nombre de villes, que ce soit dans le nord ou le sud. Il a souligné que la Tunisie a réussi à attirer des enseignes prestigieuses telles que Radisson Blu, Concorde et Marriott...

Dans ce contexte, il a précisé que l'hôtel Laico Tunis changera de nom pour porter la marque Radisson Blu, dont l'accord a été officiellement signé, sachant que l'hôtel opérait sous la marque « Abou Nawas », puis sous la marque Laico Tunisia. C'est dire l'attrait qu'exerce la destination tunisienne qui continue d'être choisie pour accueillir des méga projets touristiques, entre autres, celui du bateau touristique au lac qui portera le nom d'une marque bien connue qui entre dans la première Tunisie, la marque internationale MAMA Shelter. Le directeur de l'investissement de l'Office national du tourisme a déclaré, en outre, que l'hôtel fermé Yadis Morjane dans la région de Tabarka a été acquis par la société d'investissement qatarie Majida, laquelle devrait commencer les travaux de rénovation cette année, dans la catégorie 4 étoiles d'une capacité de 1 100 lits. Rappelons également que l'hôtel « forêt » d'Ain Draham à Jendouba ouvrira ses portes en 2024, sachant que le coût du projet a été estimé à 3 millions de dinars.

In African Manager

HANDBALL/CAN 2024 : L'Algérie en finale



Avec peu de moyens, un nouvel entraîneur qui a pris en mains l'équipe très récemment, l'équipe nationale s'est qualifiée au prochain Mondial.

La sélection algérienne de handball (messieurs) s'est qualifiée en finale du Championnat d'Afrique des nations de la discipline CAN 2024, en s'imposant devant le Cap Vert sur le score de 32 à 26 (mi-temps: 16-08), en demi-finale disputée jeudi soir au Caire. Pour leur 14e finale continentale, les handballeurs algériens défieront leurs homologues égyptiens, double tenant du trophée, vainqueurs plus tôt ce jeudi contre la Tunisie sur le score de 30 à 25. Avant d'atteindre cette finale, le Sept national, conduit par Farouk Dehili, a réussi un carton plein en remportant ses trois matchs de poule (Gr. C), respectivement, contre le Gabon (31-

27), la Libye (34-19) et le Maroc (30-23), avant de valider son ticket pour le dernier carré en dominant la RD Congo (36-23). Les coéquipiers de Messaoud Berkous, recordman de participation au CAN avec neuf phases finales, ont déjà atteint leur objectif principal en décrochant la qualification au Mondial 2025, et aborderont cette finale avec l'ambition de l'emporter après le dernier sacre obtenu à Alger en 2014 contre la Tunisie (25-21). La finale et le match de classement (3e-4e places) sont prévus samedi dans la capitale égyptienne. L'équipe sacrée lors de cette 26e édition du Championnat d'Afrique de handball se qualifiera directement aux Jeux olympiques de Paris 2024, alors que l'autre finaliste et le troisième au classement disputeront un tournoi qualificatif (TQO) en mars prochain. Les cinq premiers du CAN-2024 représenteront le continent africain au mondial

2025 prévu en Croatie, Danemark et Norvège.

Le président de la République félicite la sélection nationale de handball

Le président de la République a félicité jeudi la sélection nationale de handball après sa double qualification au Mondial et la finale de la CAF. Le président de la République a écrit sur son compte personnel sur les réseaux sociaux : "Félicitations à la sélection nationale de handball pour sa double qualification au Mondial et à la finale du Championnat d'Afrique des Nations.. Merci pour cet exploit que vous avez offert aux Algériennes et Algériens, ce qui incombe aux responsables concernés de mobiliser présentement et à l'avenir tous les moyens au profit de cette sélection afin qu'elle preserve sa performance. Je vous souhaite plein succès lors de la finale".

CAN-2023 :

La Côte d'Ivoire miraculée, la Namibie et la Mauritanie dans l'histoire



Le premier tour de la 34e édition de la Coupe d'Afrique des nations CAN-2023 (reportée à 2024), clôturée mercredi soir, a permis à la Côte d'Ivoire, pays hôte, de se qualifier miraculeusement aux 1/8es de finale. Mention spéciale pour la Namibie et la Mauritanie qui signent une qualification historique au prochain tour. Les "Eléphants", vainqueurs en match d'ouverture face à la Guinée-Bissau (2-0), ont chuté à deux

reprises : face au Nigeria (0-1), puis sévèrement face à la Guinée-équatoriale (0-4). Avec trois points au compteur, les Ivoiriens n'avaient plus le destin entre les mains pour espérer se qualifier parmi les quatre meilleurs troisièmes. La défaite de la Zambie (Gr.F) mercredi sur le score de 1-0, a propulsé les coéquipiers de Seko Fofana au tour suivant. Mardi, la Fédération ivoirienne (FIF) a annoncé le limogeage du sélec-

tionneur français Jean-Louis Gasset. A l'instar de la Côte d'Ivoire, l'Egypte, sept fois championne d'Afrique, a dû attendre son dernier match face au Cap-Vert (2-2) pour valider, dans la douleur son ticket au prochain tour, avec trois points au compteur. Les "Pharaons", privés de leur capitaine Mohamed Salah, forfait pour le reste du tournoi pour blessure, doivent une fière chandelle au Mozambique, qui a tenu en échec le Ghana (2-2), grâce à deux buts marqués dans le temps additionnel. Un résultat synonyme d'élimination précoce pour les "Black Stars", quatre fois champions d'Afrique. La surprenante équipe du Cap-Vert a déjoué tous les pronostics en terminant en tête du groupe B face à deux anciens champions d'Afrique. Le Sénégal, tenant du titre, peut se targuer d'être la seule à avoir fait le plein lors de la phase de groupes. Les "Lions de la Teranga" ont bouclé le premier tour en dominant la Guinée (2-0), après avoir disposé auparavant de la Gambie (3-0) et du Cameroun (3-1). Dans ce groupe C, deux autres équipes se sont qualifiées : le Cameroun, difficile vainqueur face à la Gambie (3-2), et la Guinée en tant que l'un des.

APS

LIGUE 1 MOBILIS
(15^E JOURNÉE):

LE MCA LEADER DE LA PHASE ALLER

Le MC Alger, leader incontesté et incontestable de la Ligue 1 Mobilis depuis l'entame de la saison, a confirmé son statut de favori pour le titre de cette édition 2023-2024, en achevant la phase "aller" par une victoire en déplacement chez le MC Oran (2-0), vendredi soir au stade Ahmed-Zabana, pour le compte de la 15^e journée. Un succès qui a tardé à se dessiner, car il a fallu attendre la 64^e minute de jeu pour voir Bayazid trouver le chemin des filets, avant que Belharrane ne double la mise pour les visiteurs, en marquant un but contre son propre camp à la 85^e. Un précieux succès en déplacement qui offre au Doyen une avance de dix points sur son premier poursuivant au classement général, le Paradou AC, qui s'est intronisé comme nouveau dauphin dès l'entame de cette 15^e journée. En effet, le bal avait commencé un peu plus tôt dans l'après-midi, avec une très bonne affaire du PAC, qui a ramené une précieuse victoire de son déplacement chez l'USM Khenchela (2-1). C'était à l'occasion d'un duel direct entre les deux troisièmes au classement général de la Ligue 1 Mobilis, ayant tourné finalement à l'avantage du PAC, grâce aux réalisations de Titraoui (47') et Kouhili (90'+4), alors que le Ghanéen Maxwell Baakoh avait ouvert le score pour l'USMK, en transformant un pénalty à la 29^e minute de jeu.

Une victoire importante en déplacement, qui propulse le PAC seul à la deuxième place du classement général, avec 26 points, alors que l'USMK recule à la quatrième place, avec 23 unités. En effet, la troisième place qu'occupait l'USMK avant cette 15e journée revient désormais à l'Entente de Sétif, après être sortie victorieuse du Derby de l'Est contre le CS Constantine, dans lequel elle s'était difficilement imposée (2-1). L'Aigle noir avait commencé par être mené au score, puisque c'est le Constantinois Rebiai qui était le premier à trouver le chemin des filets, et dès la 5e minute de jeu, avant de renverser la vapeur, grâce notamment à Lahemri, sur pénalty à la 11e, puis Chikhi (29'), pour l'emporter finalement (2-1). Un précieux succès, là encore, car il permet à l'Entente de se hisser provisoirement sur la troisième marche du podium, avec 24 points, alors que les Sanafir reculent à la huitième place, avec 21 unités. Les péripéties de cette dernière journée de la phase "aller" se poursuivront samedi, avec à l'affiche le choc CR Belouizdad - JS Saoura, entre les deux cinquièmes, qui s'affronteront dans un duel direct à partir de 18h00, au stade du 5-Juillet. Un choc de sommet de tableau, qui sera précédé de trois autres duels, à savoir: ES Ben Aknoun - MC El Bayadh, JS Kabylie - US Souf et US Biskra - ASO Chlef, qui se dérouleront un peu plus tôt dans l'après-midi. Les débats se clôtureront le lendemain, dimanche, avec le déroulement du match USM Alger - NC Magra, prévu à partir de 18h00, au stade du 5-Juillet, entre le troisième qui reçoit le onzième.

APS

LA POÉTESSE ALIMA ABDHAT PRODUIT AU NOM DE LA VIE ET DU PARTAGE

Vivre « Telle une chair tatouée »

Vivre pleinement sa vie dans l'ouverture, le partage et le respect des autres est une valeur universelle, érigée sur le socle du vivre ensemble et de l'humanisme que l'auteure Alima Abdhat prône dans ses poésies qui se dressent telle une tribune pour revendiquer le bien-être, dénoncer l'injustice et rappeler la profondeur historique de l'abjection et la barbarie sioniste.

Dans un entretien accordé à l'APS, à l'occasion de la parution aux éditions Anep de, "Telle une chair tatouée", son dernier recueil de poésie conçu dans l'élan d'un bel hommage au pouvoir des mots, Alima Abdhat livre sa vision d'intellectuelle engagée sur, entre autre, le rôle de la poésie à permettre à l'individu de méditer sa condition, miroir de celle de l'autre, et bien la saisir pour se résoudre ensuite à aller de l'avant et tenter de pousser au changement, défiant les contre-courants de l'adversité.

Ainsi, pense-t-elle, la poésie est un "appel", mais au sens d'"aspiration", "mobilisation" ou encore de "revendication", qu'elle tente de traduire à travers le lyrisme de la poésie, dont le rôle serait de "rompre les digues et dégivrer les mers intérieures" en chaque individu, estimant que le droit à disposer de sa vie est "le fondement même de la liberté humaine" tout en se gardant, de tout "individualisme" isolant car, précise-t-elle, "nous vivons avec les autres".

Parlant de son dernier recueil, l'auteur explique qu'il est présenté comme une "illustration cinématographique", une métaphore consistant à "recueillir des images et impressions disparates, oubliées et reléguées voire refoulées aux arrières-



plans, mais qui demeurent indélébiles comme des tatouages sur une chair (d'où le titre du recueil)" qu'elle a tenté d'ordonner au mieux dans un montage de "rushes" récupérés des "fonds de tiroirs de la mémoire" pour les rendre en cinq thématiques complémentaires d'une même vision existentielle.

"Les raisons qui motivent un auteur à écrire et publier sont celles-là même qui poussent un cœur à battre : la vie" a encore

souligné la poétesse en réponse à une question sur l'acte d'écrire et les raisons de la publication, justifiant ses choix entre prose et texte versifié par la "présence de logiques de sens, de sonorité et de rythme intrinsèques à une poésie, qui exigent même parfois, un agencement graphique".

"Imposer une forme en prose ou en vers à un poème au mépris de sa texture, c'est le tuer et il n'en restera, au mieux sur la feuille -devenue linceul,

qu'un fœtus avorté", a-t-elle martelé.

Evoquant la "frustration d'un ressourcement inachevé dans la langue arabe classique", la poétesse rappelle son attachement naturel à ses racines, précisant que dans ses poésies, l'utilisation du Français n'intervenait que sur le plan formel, c'est à dire celui de la langue, alors que le discours, lui, est entièrement dédié à la Culture et au terroir algériens. "Ecrire et lire n'est en fait que penser et panser", affir-

me Alima Abdhat qui relève que les tourments et les souffrances étaient communs à l'auteur et au lecteur, et que l'appel à la vie et au partage, exigeait de rappeler la profondeur historique de la blessure palestinienne qui vit au rythme des génocides et des crimes de guerre, lâchement perpétrés par l'armée terroriste de l'entité sioniste.

Dans "L'oiseau du soleil", une des poésies poignantes de son dernier recueil, Alima Abdhat rappelle, à qui voudrait bien l'entendre, la détresse absolue du peuple palestinien par la voix d'un oiseau qui dit "venir d'un pays où les chemins sont des entonnoirs menant tous à un Mur ...".

Un pays, poursuit-elle, "où le ciel est un dôme de fer bleu tel un orage, hanté de dragons furtifs qui chuintent à briser le Mur du son, se repaissent du sang de la terre, des arbres, des sources, des humains, Hommes, femmes, enfants, nourrissons, fœtus réduits au destin d'insectes emmurés, grouillant dans le labyrinthe".

Dans un plaidoyer poétique aux vers libres déployés tel un réquisitoire à l'esthétisme révolté, Alima Abdhat énumère les chefs d'accusations sur lesquels les criminels de l'entité sioniste doivent répondre devant la justice et l'histoire.

I. Med

ÉLABORATION D'UNE MOUTURE DU TEXTE AMENDANT LA LOI SUR LA PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL

Mise sur les rails d'un groupe de travail

La ministre de la Culture et des Arts, Soraya Mouloudji, a annoncé, jeudi à Alger lors de l'ouverture des assises nationales sur la "révision du système juridique relatif à la protection du patrimoine culturel", l'installation au terme des travaux d'un groupe de travail multisectoriel pour l'élaboration d'une mouture du texte amendement la loi 04-98 relative à la protection du patrimoine culturel et de ses textes d'application.

Pour la ministre, l'organisation de ces assises qui se déroulent en présence du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Kamel Badari, de responsables d'instances officielles, de représentants des secteurs ministériels et d'experts, traduit "l'intérêt majeur qu'accorde notre secteur à ce dossier stratégique".

Ces assises auxquelles ont participé l'ensemble des acteurs concernés visent à "développer le système de protection et de moderniser les mécanismes pour l'optimisation de l'efficacité et l'obtention des résultats escomptés. La protection du patrimoine est un devoir national par excellence et un enjeu majeur pour l'Etat algérien", a-t-il expliqué.

L'amendement de ce texte de loi a plusieurs objectifs dont le renforcement des opérations juridiques et organisationnelles relatives à la

protection du patrimoine culturel algérien, la mise en place des mesures à même d'intensifier les interventions en matière de protection, la protection de la propriété intellectuelle des composantes du patrimoine culturel, la création de nouveaux mécanismes de valorisation et de promotion, la définition des cadres d'exploitation économique des monuments et sites archéologiques, outre la modernisation et la numérisation des outils scientifiques pour inventorier le patrimoine culturel au niveau de l'ensemble des organes concernés par cette opération.

Mme Mouloudji a annoncé, par ailleurs, l'organisation d'une rencontre internationale sur le patrimoine subaquatique au cours "du 1er trimestre" de l'année en cours.

Concernant le patrimoine immatériel, elle a rappelé que l'Algérie "compte 11 éléments immatériels sur les listes du patrimoine culturel mondial de l'UNESCO", ajoutant que le ministère de la Culture et des Arts œuvre pour la classification de plus d'éléments immatériels, le dernier en date étant le dossier "Costume féminin festif du grand Est algérien: savoirs et compétences liés à la couture et à la fabrication de bijoux de décoration: la Guendoura et La Melha", déposé en mars 2023.

La ministre a, en outre, affirmé que "d'autres dossiers sont en cours d'élaboration pour la classification de plus de composantes immatérielles de notre riche patrimoine ancré dans les racines de l'humanité".

Les plénières ont été marquées par des interventions d'experts algériens et étrangers sur les thématiques liées à "la révision du système juridique relatif à la protection du patrimoine en Algérie : défis et perspectives", "la place du patrimoine culturel dans les études stratégiques" et "les moyens juridiques de récupération des biens culturels pillés pendant la période coloniale".

Quatre (4) ateliers ont aussi été consacrés à "la protection du patrimoine culturel immatériel", "la protection et l'exploitation des biens culturels immobiliers", "les recherches archéologiques" et "la protection des biens culturels mobiliers".

I. Med/agence

LE MUSÉE CIRTA DE CONSTANTINE A « FAIT LE PLEIN » EN 2023

Un record de 23 400 visiteurs enregistré

Le musée public national Cirta de Constantine a enregistré en 2023 un record de 23.400 visiteurs venus découvrir, connaître et admirer ses collections d'objets, a-t-on appris jeudi du directeur de l'établissement. En 2022, le nombre de visiteurs qui s'étaient rendus à ce musée situé en plein cœur de la ville de Constantine n'avait pas dépassé les 12.200, a déclaré

M. Boujaat Khalid, précisant qu'en 2021, 12.875 visiteurs ont arpenté ses galeries alors qu'en 2020 le nombre de visites n'avait pas dépassé 3.200. Quinze pour cent (15%) des visiteurs qui s'étaient rendus en 2023 au musée Cirta sont des étrangers, a-t-il dit, mettant en avant la variété des collections de ce musée dont des collections d'antiquité rares de la

période numide entre autres. Considéré comme un des plus grands musées d'Afrique, de par sa collection imposante d'antiquités et des œuvres d'art, le musée Cirta s'est lancée dans une vaste opération d'information et de médiatisation visant à promouvoir ses potentialités parmi le large public, a indiqué le même responsable.

Aps

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
DIRECTION DE LA FORMATION ET DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNELS

CONCOURS NATIONAL D'ARCHITECTURE RESTREINT N° 01 /2024
NIF du service contractant 099010019005046

La direction de la Formation et de l'Enseignement Professionnels de la wilaya de Bouira lance un concours national d'architecture restreint pour l'étude et suivi pour la réalisation de blocs administratifs au niveau des CFFA Bechloul et Malika Gaid, en lots :

LOT: Etude et suivi pour la réalisation d'un bloc administratif au niveau de CFFA Bechloul

LOT: Etude et suivi pour la réalisation d'un bloc administratif au niveau de CFFA Malika Gaid

Le concours s'adresse aux bureaux d'études nationaux, sociétés civiles professionnelles d'architectes (SCPA) composé de deux ou plusieurs architectes, agréés conformément aux dispositions des articles 15, 16 et 17 du décret législatif 9407 du 18 mai 1994 relatif aux conditions de la production architecturale et à l'exercice de la profession d'architecte, disposant d'une attestation d'inscription au tableau national de l'ordre des architectes et agrément de l'architecte et/ou d'une mise à jour de cotisation en cours de validité, justifiant des capacités techniques, professionnelles suivantes :

1) CAS DE SOUMISSIONNAIRE SEUL :

a - Capacités techniques : disposant des moyens humains et des références professionnelles suivantes :

Moyens humains :

- Un chef de projet (architecte ou ingénieur ou master) dans le domaine du bâtiment ayant une expérience minimale de deux (02) ans.
- Les moyens humains seront justifiés par des diplômes, attestations d'affiliation à la CNAS datant de moins de trois (03) mois et les certificats ou attestations de travail pour justifier l'éventuelle expérience.

NB : - Le chef de projet doit être justifié par un autre document (attestation, acte d'engagement,) délivré par le gérant du bureau d'étude.

- Les gérants et coprésidents peuvent être considérés comme chef de projet qui sera justifié par un document (attestation, acte d'engagement.)

b - Référence professionnelles :

Ayant déjà réalisé durant les 10 dernières années au moins une maîtrise d'œuvre (étude et suivi), d'un projet de bâtiment classé à la catégorie « A » ou plus, à justifier par une attestation de bonne exécution délivrée par un maître d'ouvrage public.

c - Capacités professionnelles

Une copie de l'attestation de l'inscription au tableau national des architectes, agrément de l'architecte et/ou d'une mise à jour de cotisation en cours de validité

2) CAS DE SOUMISSION EN GROUPEMENT :

Le groupement doit être impérativement solidaire

a - Capacités techniques : disposant des moyens humains et des références professionnelles suivantes :

Moyens humains :

- Un chef de projet (architecte ou ingénieur ou master) dans le domaine du bâtiment ayant une expérience minimale de deux (02) ans.
- Les moyens humains seront justifiés par des diplômes, attestations d'affiliation à la CNAS datant de moins de trois(03) mois et les certificats ou attestations de travail pour justifier l'éventuelle expérience.

NB : - Le chef de projet doit être justifié par un autre document (attestation, acte d'engagement,) délivré par le gérant du bureau d'étude.

- Les gérants et coprésidents peuvent être considérés comme chef de projet qui sera justifié par un document (attestation, acte d'engagement.)

b - Référence professionnelles :

Ayant déjà réalisé durant les 10 dernières années au moins une maîtrise d'œuvre (étude et suivi) d'un projet de bâtiment classé à la catégorie « A » ou plus, à justifier par une attestation de bonne exécution délivrée par un maître d'ouvrage public.

c - Capacité professionnelle

Une copie de l'attestation de l'inscription au tableau national des architectes, agrément de l'architecte et/ou d'une mise à jour de cotisation en cours de validité.

A) - Dossier de candidature contenant :

1. Une déclaration de candidature selon modèle ci-joint, remplie, datée, signée par le soumissionnaire et portant son cachet ;
2. Une déclaration de probité ; selon modèle ci-joint, remplie, datée, signée par le soumissionnaire et portant son cachet ;
3. Une copie du statut pour les personnes morales;
4. Tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats, à savoir :
5. Bilan de trois (03) dernières années.

B) - L'offre technique contenant :

1. La déclaration à soumettre, renseignée, datée, signée par le soumissionnaire et portant son cachet.
2. Mémoire technique justificatif, permettant d'évaluer l'offre technique du soumissionnaire, en matière de : Moyens humains et matériels à mobiliser pour le projet.
3. Le cahier des charges portant à sa dernière page, la mention manuscrite « lu et accepté ».
4. Les documents justifiant les moyens humains et matériels cités dans le mémoire technique.

C) - L'offre de prestations comprend :

1) Les pièces graphiques et écrites :

- Plan d'ensemble du projet faisant ressortir son intégration dans son environnement immédiat.
- Plan d'aménagement des espaces extérieurs indiquant les différents accès
- Plan masse à l'échelle 1/500.
- Les vues en plan des différents niveaux à l'échelle 1/100 ou 1/200.
- Les coupes et façades à l'échelle 1/200.
- Perspectives et croquis d'ambiance faisant ressortir l'image du projet.
- Un rapport de présentation du projet : justifiant le parti architectural retenu, la programmation, les surfaces, le coût des travaux, procédé technique de construction.
- Tout autre document nécessaire à une meilleure appréciation de la conception et du fonctionnement du projet.

2) L'enveloppe scellée portant codification du soumissionnaire.

D) - L'offre financière contenant :

- Lettre de soumission (document rempli et signé)
- Proposition d'honoraires en TTC pour la prestation de maîtrise d'œuvre (partie fixe et partie variable)

NB : - Voir la liste détaillée des pièces exigées au contenu du dossier de soumission (article 28) à la partie instructions aux soumissionnaires du cahier des charges.

Les soumissionnaires peuvent soumissionner pour un ou pour les deux lots et ne peuvent être retenus que pour un seul lot.

Déroulement de la procédure :

81^{ème} phase : les candidats sont invités à remettre uniquement les pli des dossiers de candidatures

La date de dépôt de dossier de candidature est fixée au 10^{ème} jour calendaire à compter de la première parution du présent avis dans les quotidiens nationaux ou BOMOP à 12h00

82^{ème} phase : Les candidats préselectionnés seront invités par courrier à remettre les pli de l'offre technique des prestations et de l'offre financière précitant la date et l'heure limite de dépôt des offres.

La durée de préparation des offres techniques, prestations et financières est fixée à vingt et un (21) jours.

L'ouverture des pli de candidature se fera en séance publique le dernier jour correspondant à la date de dépôt des offres à 13 H 00 au siège de la direction

L'ouverture des pli techniques se fera en séance publique le dernier jour correspondant à la date de dépôt des offres à 12H 00 au siège de la direction de la formation et de l'enseignement professionnels de la wilaya de Bouira.

L'ouverture des offres de prestations n'est pas publique.

Les offres relatives au pli techniques, des prestations et à l'offre financière doivent être présentées sous trois enveloppes qui seront introduites dans une enveloppe extérieure qui doit être anonyme sans aucune inscription extérieure autre que le numéro, l'objet de l'avis, l'adresse citée ci-dessous et la mention « A ouvrir par la commission d'ouverture des pli et d'évaluation des offres »

Les offres doivent être déposées au siège de la direction de la formation et de l'enseignement professionnels de la wilaya de Bouira site à côté Oras El Bordj, Bouira

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant 03 mois augmentés de la durée de préparation des offres à compter de la date de dépôt des offres

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE TISSEMSILT
GABIA DE TISSEMSILT
COMMUNE DE TISSEMSILT
NIF : 092438019012731

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément aux dispositions de L'article 46 de la Loi n° 23-12 du 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et L'article 85 du décret présidentiel 15-247 du 02 Dhou el Hidja 1436 correspondant au 18 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public. Le Président de l'Assemblée Populaire Communale de Tissemsilt informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offre avec exigence de capacités minimales N° 18/2023 apparu à l'édition du 18/12/2023 et à L'EXPRESS le 18/12/2023 qu'à l'issue de l'analyse des offres, le service contractant attribuer les opérations provisoirement aux soumissionnaires indiqués ci-dessous :

Opération	NIF	Entreprise	Note	Délai	Montant de soumission après correction en TTC (D.A)	Observation
- Réalisation de 04 classes en extension A l'école Belaid ben azouz.	177380580324186	CHAOUCH Lakhdar	45	05 Mois	14 769 923,00	moins d'offrir

Les soumissionnaires ayant participé à cet avis sont invités à ce rapprocher de la commune de Tissemsilt bureaux des marchés Pour prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leur offres techniques et financières durant les 03 jours précédant la première parution de l'avis d'attribution provisoire des marchés. Et conformément à l'article 56 de la Loi n° 23-12 du 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et l'article 82 du décret présidentiel 15-247 du 02 Dhou el Hidja 1436 correspondant au 18 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Les recours éventuels à l'encontre de la présente décision peuvent être introduits auprès de Monsieur le président de la commission des marchés de la commune de Tissemsilt durant 10 jours à compter de la parution du présent avis sur les quotidiens nationaux.

L'EXPRESS DU 28/01/2024 **ANEP : N° 2416002590**

L'EXPRESS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

L'express le quotidien
@LexpressAlgerie - Journal

Déjà abonné(e)

À propos Voir tout

L'Express s'engage, d'avis et déjà, à accompagner la marche de l'Algérie vers un avenir meilleur et à contribuer de façon efficace aux efforts de l'État.

300 personnes aiment ça, dont 3 de vos amis

411 personnes sont abonnés

<https://www.l'expressalgerie.com/>

023 70 99 92

Envoyer un message

leexpressalgerie2021@gmail.com

Journal

Créer une publication

Photo/Vidéo • Je suis là • Identifier des amis

L'express le quotidien

Le président Tebboune: L'Algérie n'abritera jamais de bases militaires étrangères

L'Algérie n'abritera jamais de bases militaires étrangères

J'aime • Commenter • Partager

L'express le quotidien

Tebboune refuse toute médiation avec le Maroc

Tebboune refuse toute médiation avec le Maroc

J'aime • Commenter • Partager

L'express le quotidien

Tebboune refuse toute médiation avec le Maroc - L'Express Algérie

J'aime • Commenter • Partager

CONTACTEZ
LE SERVICE PUB
AU NUMÉRO
DE TÉLÉPHONE/
FAX : 023.70.99.92

Suggérer des modifications

Est-ce le numéro de téléphone correct pour cette Page ?

+21323709992

Transparence de la Page Voir tout

Facebook fournit des informations pour vous aider à mieux comprendre le but de cette Page, l'évaluation l'authenticité des publications et de la gestion de cette dernière.

Page créée - 6 mars 2021

MÉDECINE : un enfant sourd entend pour la première fois grâce à la thérapie génique

Pour la première fois, un traitement par thérapie génique permet à un jeune sourd d'entendre, annonce "The New York Times", avant le congrès spécialisé prévu en février où les données seront présentées. Aïssam Dam est le premier patient sourd depuis la naissance à entendre grâce à un traitement par thérapie génique, développé par le laboratoire Eli Lilly. The New York Times consacre un long article à l'histoire de ce garçon âgé de 11 ans, atteint d'une "forme de surdité extrêmement rare qui touche environ 200 000 personnes

dans le monde et est causée par une mutation dans un seul gène, lequel code l'otoferline". Pour remplacer le gène défectueux par un gène fonctionnel, les médecins de l'hôpital pédiatrique de Philadelphie, aux États-Unis, ont déposé dans une oreille d'Aïssam deux gouttes de liquide contenant des virus inoffensifs porteurs de gènes fonctionnels codant l'otoferline. Une fois arrivés à l'intérieur de leur cible, les cellules ciliées de l'oreille interne, les virus y ont délivré leur précieux contenu. L'intervention s'est déroulée le 4 octobre, et

deux mois après, l'oreille traitée entendait presque normalement, indique le quotidien américain. Bien qu'il existe d'autres formes de surdité génétique bien plus répandues, "il y a une raison pour laquelle les chercheurs ont commencé avec celle que cause la mutation" de ce gène précis, explique le journal américain. À la différence d'autres mutations en cause dans la surdité, celle qui est liée à l'otoferline n'entraîne pas la mort des cellules ciliées, même si celles-ci sont incapables de jouer leur rôle de transmission du son. Dans les

oreilles d'Aïssam, tout était donc anatomiquement en place pour que la transmission du son puisse se faire une fois le gène fonctionnel en place. Le New York Times précise que les meneurs de cette étude, ainsi que ceux qui sont impliqués dans quatre autres essais cliniques similaires, mais à des stades moins avancés, de thérapie génique dans la surdité, présenteront leurs données le 3 février, lors du congrès de l'Association for Research in Otolaryngology.

In Courier international

Publicité

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTRE DE LA SANTE

Direction de la sante et de la population de la wilaya de Bouira
Numéro d'identification fiscal : 001310019015948

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DU MARCHÉ

Conformément aux dispositions de l'article 65 alinéa N°02 du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, la Direction de la Santé et de la Population de la wilaya de Bouira informe l'ensemble des soumissionnaires ayant répondu à l'avis d'appel d'offres national ouvert N°29/DSP/2023 paru dans les journaux : Journal « L'EXPRESS » en date du 25/12/2023, Journal « الجمهورية اليوم » en date du 25/12/2023 relatif à « ACQUISITION D'AMBULANCES AU PROFIT DES ETABLISSEMENTS DE SANTE DE LA WILAYA (BOUIRA).

A l'issue de l'analyse des offres, le marché est attribuer provisoirement à :

Opération	Soumissionnaire	Montant avant correction	Montant après correction	Délai de livraison	Note technique	Note financière	Note cumulée des deux notes (Technique + Financière)	Motif de choix
ACQUISITION D'AMBULANCES AU PROFIT DES ETABLISSEMENTS DE SANTE DE LA WILAYA (BOUIRA).	ETS GHRISSI	101.745.000.00 DA	101.745.000.00 DA	45 JOURS	70 pts	30 pts	100 pts	L'offre économiquement la plus avantageuse

Conformément aux dispositions de l'article 82 du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015 portant réglementations des marchés publics et des délégations de service public, les soumissionnaires qui contestent le choix opéré par le service contractant peuvent introduire un recours dans les dix (10) jours à compter de la première publication de l'avis d'attribution provisoire du marché dans la presse ou le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP), auprès de la commission des marchés de la wilaya de Bouira. Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant. Les soumissionnaires intéressés de prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières sont tenus de se rapprocher du service contractant au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché.

L'EXPRESS DU 28/1/2024

ANEP : N° 2416002493

L'EXPRESS
L'express le quotidien
@L'expressAlgerie - Journal

Accueil Aids Vidéos Photos Plus

À propos
L'Express s'engage, d'avis et déjà, à accompagner le peuple de l'Algérie vers un avenir meilleur et à contribuer de façon efficace aux efforts d'indépendance.

202 personnes aiment ça, dont 3 de vos amis

411 personnes sont abonnés

023 70 99 92

Suggérer des modifications
Est-ce le numéro de téléphone correct pour cette Page ?

+21323709992

CONTACTEZ LE SERVICE PUB AU NUMÉRO DE TÉLÉPHONE/ FAX : 023.70.99.92

Créer une publication
Photo/Vidéo Je suis là Identifier des amis

L'express le quotidien
Le président Tebboune: L'Algérie n'abritera jamais de bases militaires étrangères

Le président Tebboune: L'Algérie n'abritera jamais de bases militaires étrangères

L'express le quotidien
Tebboune refuse toute médiation avec le Maroc

L'express le quotidien
Tebboune refuse toute médiation avec le Maroc - L'Express Algérie

Transparence de la Page
Facebook fournit des informations pour vous aider à mieux comprendre le but de cette Page. Découvrez l'historique des publications et de la gestion de cette dernière.

Page créée - 6 mars 2021

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
وزارة التكوين والتعليم المهنيين

نص الإعلان الصحفي

تعلن وزارة التكوين والتعليم المهنيين أن:

التسجيلات مفتوحة من يوم الأحد 07 جانفي 2024 إلى غاية يوم السبت 17 فيفري 2024 على مستوى كل المؤسسات التكوينية، وعبر الموقع الإلكتروني: mihnati.mfep.gov.dz

- أيام الانتقاء والتوجيه: 18، 19، 20، فيفري 2024.
- الإعلان عن النتائج: يوم الخميس 22 فيفري 2024.
- الدخول الرسمي: يوم الأحد 25 فيفري 2024.

Communiqué

Le ministère de la formation et de l'enseignement professionnels informe :

- Inscriptions du dimanche 07 janvier 2024 au samedi 17 février 2024 au niveau des établissements de formation professionnelle, et en ligne mihnati.mfep.gov.dz.
- Journées de sélection et d'orientation: les, 18, 19, 20, février 2024
- Proclamation des résultats: jeudi 22 février 2024
- Rentrée officielle le: dimanche 25 février 2024.

L'EXPRESS DU 28/1/2024

Mots Croisés

	A	B	C	D	E	F	G	H
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								

VERTICALEMENT

- A. Une coupole sous les étoiles.
- B. Comme du chocolat. Déploie de tout son long.
- C. On ne se mouille pas trop à le traverser. Pilier mis au coin. Agent de Louis XV (d').
- D. Qui exige qu'on force. Petite lucarne à images.
- E. Jalons de géologue. Attache solidement. Espèce de paresseux.
- F. Apparu au grand jour. Tirant son origine.
- G. Bruit à répétition. Au dessus du niveau de la mer.
- H. Lutte pour exister. Bon morceau de lièvre.

HORIZONTALEMENT

- 1. Pommades passées.
- 2. Celui des cœurs a du succès.
- 3. Bergère au salon. Chrome de chimiste.
- 4. L'erbium pour le chimiste. Entre l'est et le sud.
- 5. Son arrivée est fêtée. Le premier, tout le monde s'arrête.
- 6. Au niveau de la ceinture.
- 7. Touché par un projectile.
- 8. Il est planté loin du trou. Fourrure de pantoufle.
- 9. Pronom vague. Fit des essais.
- 10. Trait de génie. Baignoire de jadis.
- 11. Elle soulève la foule. Mesure liquide.
- 12. Couverte, mais plutôt refroidie.

LES MOTS FLÉCHÉS

ASTRE À CHEVELURE	FOYERS DE CHEMINÉES	COIFFURE DE CHEF	ASSOCIÉ	ELLE EST PLEINE DE MACHINES	HOMMES DE SÉOUL
PEU-REUSES	LAVANDE HYBRIDE	ÉRUCATIONS	MULTITUDE	GRANDE ÉCOLE	QUI LAISSE PASSER UN PEU DE JOUR
IL AIME LE CUIR					
DÉNUDÉE					
			HIDALGO À PARIS		
COMPRI-MÉES				IL EST SYNONYME DE VACANCES	
DEVISE NIPPONNE					
QUI EST TOUJOURS À RIRE	CHANCES À SAISIR				
ARTICLE INDEFINI					ABRÉVIATION SUR UNE BORNE À NOUS
CARTE BLEUE					IL A REMPLACÉ LA VIDÉO-CASSETTE
					JUSTE PROPORTION
	A MONTRE UN SIGNE DE JOIE	PRONONCER QUELQUES MOTS	FAUVES	BOISSONS DE BRASSEURS	AXES OPPOSÉS
PYROTECHNICIENS			CADE-NASSA	PRODUIT LACTÉ	CONJONCTION
DOUZE À ROME					
		A DES REMORDS			
		DERNIÈRE DE LA GAMME			
HOMME-SINGE	COMPRI-MER FORT				
	AVANT ELLE				
			EXACTEMENT IDENTIQUE		
ARRIVÉ AUX OREILLES		COMPARTEMENTS DE RANGEMENT			




SIDOKU

		2		3		7		
		4		6		1		
	3	9				2	5	
				5				
6	8						7	5
			3	7	9			
	1			4				2
	9							3
		5	1	9	2	6		

1 2 3 4 5 6 7 8 9

MOTS MÊLÉS

ALIGOTE BINIQUÉ DIMINUE ÉCOUTE ESTURGEON FAZENDA FLEURISTE FOIE
 FOURNÉE FRAICHEUR GÂTEAU GOUDA ILLIMITÉ IMPARTIAL JAGUAR LIÉD ODEUR
 PINOT PISTON PLATANE RADOTEUR ROGNON RUEE RURAL SUEE TENANCIER
 TOPIQUE

R	L	F	A	U	O	B	R	U	E	E	R
U	A	A	L	A	D	U	I	S	U	E	E
E	D	U	I	E	E	R	T	N	I	T	E
H	N	R	G	T	U	U	O	C	I	U	N
C	E	A	O	A	R	R	N	M	Q	O	R
I	Z	D	T	G	J	A	I	I	T	C	U
A	A	U	E	A	N	L	P	S	M	E	O
R	F	O	I	E	L	O	I	M	T	I	F
F	N	G	T	I	T	P	N	L	I	E	D

16



- Alger 20°
- Ouargla 15°
- Oran 18°
- Constantine 19°

FADJR 06:20	DOHR 12:57	ASR 15:37	MAGHREB 17:56	ISHA 19:24
----------------	---------------	--------------	------------------	---------------

DISPONIBILITÉ DE L'ANTICOAGULANT ACENOCOUMAROL 4MG :

LES ASSURANCES DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DE LA PRODUCTION PHARMACEUTIQUE

Le ministère de l'Industrie et de la Production pharmaceutique s'est montré hier rassurant quant à la disponibilité continue du médicament anticoagulant « Acenocoumarol 4mg », prescrit notamment pour certains malades atteints d'affections cardiologiques. Le ministère a indiqué dans un communiqué que plus de 150.000 UV sont disponibles sur le marché national dont 110.000 en stock et 40.000 boîtes livrées il

ya une semaine. Aoun a rappelé que « l'origine de la tension sur ce produit est due à des facteurs exogènes de non-accessibilité du produit Princeps « Sintrom » à l'importation. Il a affirmé avoir pris « l'ensemble des mesures nécessaires pour s'approvisionner du produit générique importé « Novarol » depuis une source différente ». Le travail de coordination entre les établissements pharmaceutiques se poursuit

dans le but de varier les sources d'approvisionnement à l'importation et de localiser la production de ce médicament essentiel ». Le même produit actuellement importé (Novarol) va être fabriqué localement. Cela va se faire en février, une fois terminé le processus de contrôle nécessaire et obtenue la décision d'enregistrement par l'Agence nationale des produits pharmaceutiques.

L'EXPRESS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION // DIMANCHE 28 JANVIER 2024 // N°736 // PRIX 20 DA

ASSASSINÉ IL Y A 27 ANS

Abdelhak Benhamouda, un syndicaliste convaincu et convaincant

Le professeur d'histoire Mustapha Abid (université de M'sila) a présenté un exposé sur le parcours militant de feu Benhamouda, qu'il a entamé dans l'enseignement avant de se lancer dans l'action syndicale en 1972, jusqu'à son élection deux (2) fois de suite Secrétaire général de l'UGTA.



Des participants à une journée d'étude sur le syndicaliste martyr Abdelhak Benhamouda ont salué, hier, le parcours militant du défunt, qui a consacré sa vie à la défense des droits des travailleurs et de l'unité nationale. Lors de cette rencontre, organisée par l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA) en coordination avec l'Observatoire national de la société civile, à l'occasion de la commémoration du 27^e anniversaire de l'assassinat de l'ancien Secrétaire général (SG) de l'UGTA, Abdelhak Benhamouda (28 janvier 1997), les intervenants ont unanimement salué « le parcours syndical riche du défunt, qui a consacré sa vie à faire entendre la voix des travailleurs et à défendre leurs droits en dépit des conditions difficiles que traversait l'Algérie à l'époque ». Placée sous le thème « Chahid Abdelhak Benha-

mouda... Parcours et Sacrifice », cette journée d'étude a été entamée par une allocution d'ouverture du SG de l'UGTA, Amar Tadjout, qui a livré un témoignage vivant sur le défunt, connu pour « sa modestie, son écoute attentive, sa capacité à négocier et sa sagesse dans la résolution des problèmes auxquels se heurtaient les travailleurs à l'époque ». A cette occasion, le SG de l'UGTA a souligné la nécessité de suivre le parcours du défunt, qui a prôné « le dialogue et le respect des divergences d'opinions ».

De son côté, le professeur d'histoire Mustapha Abid (université de M'sila) a présenté un exposé sur le parcours militant de feu Benhamouda, qu'il a entamé dans l'enseignement avant de se lancer dans l'action syndicale en 1972, jusqu'à son élection deux (2) fois de suite Secrétaire général de l'UGTA. Dans le même sillage, les compagnons du défunt ont passé en revue les positions du syndicaliste, notamment sa défense acharnée de l'unité nationale, en rappelant sa célèbre citation : « Nous vivons par et pour cette

patrie; pas d'histoire, pas d'identité ni de démocratie que dans le giron de cette patrie ». Cette rencontre rehaussée par la présence du Conseiller du président de la République chargé des affaires politiques et des relations avec la jeunesse, la société civile et les partis politiques, Mesbah Mohamed Chafik, et des représentants d'organisations syndicales, de partis politiques et de la société civile, était l'occasion de distinguer les membres de la famille du défunt.

R.N.

IL Y A SIX ANNÉES RÉVOLUES, OURAMDANE KRIM NOUS QUITTAIT POUR UN AU-DELÀ PLUS CLÉMENT

Ouramdane Krim, éloquent orateur francophone, fervent attaché à sa langue maternelle kabyle, constitue le protagoniste d'une existence marquée par les épreuves de la guerre et la force de résilience. Issu de la famille emblématique de Krim Belkacem, chef de la Wilaya III historique en Kabylie, Ouramdane voit le jour en 1958 à Tizra-Aïssa, Ait Yahia Moussa, au cœur de la guerre de libération. Son récit héroïque débute avec sa naissance, coïncidant avec l'exécution de son père, le chahid Ahmed, victime de tortures infligées par l'armée française. Devenu orphelin, privé de l'amour paternel, il intègre l'école des enfants de chouhada de Larbaâ N'Ath Iraten à l'âge de neuf ans, s'éloignant ainsi du cocon de son village. Après ses années lycéennes, il intègre l'Académie militaire de Cherchell, grimant jusqu'au rang de sous-lieutenant en 1982. Malgré ses compétences oratoires en français et en arabe, il demeure fidèle à sa langue natale, le kabyle, tout en préservant un attachement profond pour l'amazighité et les coutumes kabyles. Sa carrière militaire le conduit à travers l'Algérie, faisant de lui un patriote éminent, jonglant entre devoirs professionnels, vie familiale, et loisirs tels que la lecture, la contemplation, et son amour pour la nature. Après un quart de siècle au sein de l'Armée nationale populaire, Ouramdane prend sa retraite en 2004, se consacrant alors à sa famille, à l'écriture, et à la contemplation de la nature. Deux années plus tard, encouragé par ses proches et amis, il publie son premier roman, "Les Incompris", une critique implicite de l'histoire de l'Algérie indépendante. Bien que ses prévisions de déclin du régime Bouteflika se révèlent justes, le roman n'obtient pas le succès escompté. Ouramdane, à la fois romancier et ancien militaire, incarne la résistance et la quête de vérité. Homme de lettres et militant des causes justes, il œuvre sur d'autres projets inédits avant de succomber à la maladie et de rendre son dernier souffle le 27 janvier 2018. Homme humble et discret, il possédait un esprit patriotique, une plume rebelle, et partageait sa sagesse avec ceux qu'il croisait. Sa disparition crée un vide difficile à combler, et son héritage perdure à travers ses écrits.

Redouane Krim

IMPORTATION DE NAVIRES DE PÊCHE DE MOINS DE CINQ ANS

Le gouvernement se penche sur les procédures de dédouanement

Le Premier ministre, M. Nadir Larbaoui, a présidé, hier, une réunion du gouvernement consacrée à la présentation de communications sectorielles relatives au suivi de la mise en œuvre des directives du Président de la République concernant les mesures et dispositions prises dans le cadre de l'approvisionnement et la régulation du marché en produits de base. Le gouvernement a également entendu une com-

munication sur la révision et l'enrichissement du contenu du statut particulier et du régime indemnitaire du corps des Imams à l'instar des statuts et régimes indemnitaires des corps relevant de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la santé ordonnés par Monsieur le Président de la République lors du Conseil des ministres du 24 décembre 2023, devant être tranchés durant le mois de février prochain. Il a égale-

ment examiné un nombre de projets de textes exécutifs relatifs à l'organisation du contrôle technique des véhicules automobiles visant à réduire les accidents de la route ainsi que les procédures ayant trait au dédouanement des navires de pêche de moins de cinq ans pour utilisation en haute mer. Il est utile de rappeler que la loi de finances (LF 2024) prévoit plusieurs mesures incitatives au profit des professionnels

de la pêche et de l'aquaculture, dont l'importation de navires de pêche de moins de 5 ans, pour utilisation en haute mer, renforçant ainsi les capacités de production dans le domaine de la pêche et ouvrant de nouvelles perspectives pour augmenter la production de poisson. La LF 2024 prévoit également la réduction des droits de douane sur l'importation de ces moteurs, fixés à seulement 5%.

Y.S.

